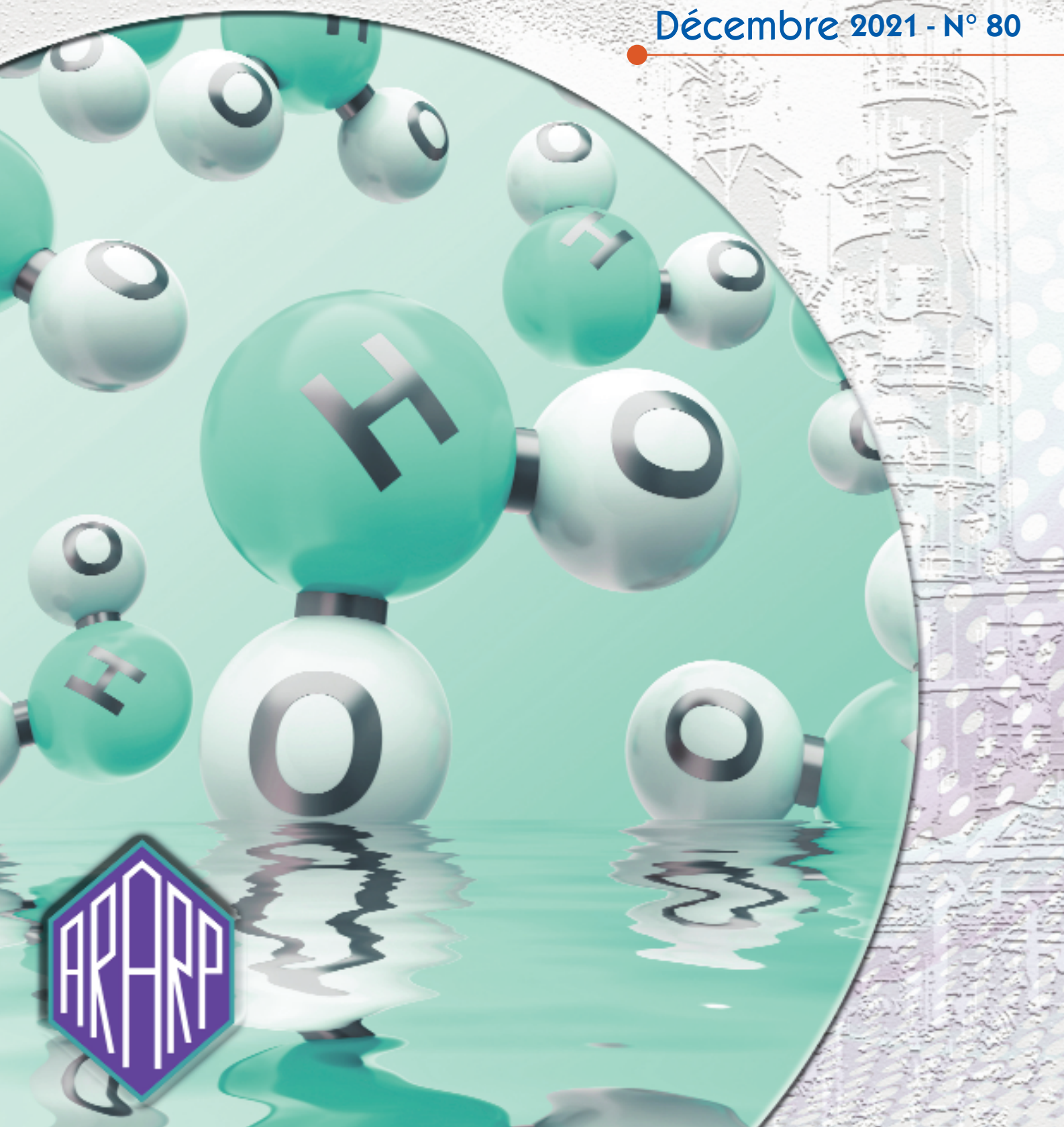


BULLETIN DES ANCIENS ET AMIS DU GROUPE RHONE-POULENC

Décembre 2021 - N° 80



Les rendez-vous 2022

DATES À RETENIR ARARP

• Assemblée Générale

Les restrictions sanitaires
décidées par le gouvernement
nous empêchent malheureusement
de vous fournir les dates
de nos prochaines réunions.

Prenez soin de vous !

20 probablement à GRIGNY

Directeur de publication :

Bernard ROSSI

Rédaction :

Pierre ANCIAN

Paul ANTIKOW

Jean-Henri BESSET

François BUISSON

Alain BLONDEL

Paul CRUIZIAT

Sommaire

ÉDITORIAL	>	2
SORTIES ET DÉJEUNER ARARP	>	3
DÉJEUNER ARPA/GROUPE DELBÈS	>	4
NOTRE ASSOCIATION EN 2021	>	5
NOUVELLES DU GROUPE	>	7
CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR	>	13
LE SAUVETAGE DES HARKIS	>	14
L'HYDROGÈNE EST-IL LA SOURCE D'ÉNERGIE DE DEMAIN ?	>	15
L'ESCLAVAGISME FRANÇAIS	>	17
RHÔNE-POULENC AUX JEUX OLYMPIQUES	>	24
CLIMAT : C'ÉTAIT AVANT L'EFFET DE SERRE !	>	27

Edito

Bonjour à tous,

Notre environnement sanitaire reste encore incertain mais il s'est quand même amélioré en tout cas pour tous ceux qui ont eu la sagesse de se faire vacciner. Cependant la remontée du nombre de cas fin Octobre et Novembre montre que la situation est loin d'être réglée.

Du coup notre association reste encore sur un régime de marche minimum mais je suis tout à fait content que nous puissions continuer ce bulletin que beaucoup apprécient.

Dans un contexte où les relations personnelles sont plus difficiles et généralement plus rares notre bulletin, ainsi que le Courrier des Retraités auquel notre association vous abonne, sont des revues qui apportent des nouvelles ou des points de vue sur notre pays et nos concitoyens.

Dans un monde souvent rempli d'informations immédiates données par la télévision et les réseaux sociaux (pour ceux qui cultivent Internet) l'écrit apporte une information souvent plus réfléchie et plus complète qui nous manque.

Elle nous apporte aussi des sujets plus anecdotiques comme ceux que nos rédacteurs nous proposent et que nous lisons ou regarderons chacun à notre gré.

J'espère que vous trouverez dans ce bulletin quelques articles ou informations qui vous amuseront ou vous intéresseront.

Vous y trouverez aussi quelques informations sur la vie de l'association d'une part sur la situation financière et nos effectifs mais aussi sur le point des contentieux pour lesquels nous aidons ceux de nos adhérents qui sont concernés, soit la question des réversions des retraites Rhone-Poulenc CAVDI soit les prélèvements de la taxe 137-11-1.

Daniel DESPRELS

Sorties et Déjeuner ARARP

1/ SORTIES CULTURELLES

Nous avons repris nos sorties culturelles en juin avec une promenade dans Paris réunissant 8 participants.

Nous avons réalisé 6 sorties au quatrième trimestre :

- Visite de l'exposition « Paris pour École » au Musée d'art et d'histoire du Judaïsme (8 participants dont 2 non-ARARP)
- Visite de l'exposition « À table » au musée de Sèvres (11 participants)
- Visite de l'exposition « Botticelli » au musée Jacquemart-André (20 participants dont 18 non-ARARP)
- Promenade autour de Saint Germain l'Auxerrois (9 participants)
- Visite de l'exposition « Le Paris de Dufy » au musée de Montmartre (7 participants)
- Visite du musée Carnavalet (18 participants).

Toute comparaison avec les années précédentes n'aurait pas de sens compte tenu de la pandémie COVID-19.

Nous avons préparé avec nos 3 conférencières (Nicole Bianchina, Caroline Haury et Marie-Françoise Montet) un programme de sorties pour le premier trimestre 2022 qui sera communiqué aux participants à nos sorties courant décembre 2021.

Bien amicalement,
Yves Dubosc

2/ DÉJEUNER ARARP

Nous espérons que la situation sanitaire permettra de nous retrouver pour un déjeuner amical le

Jeudi 17 mars 2022

à 12 heures

à l'École Hôtelière de Paris, 20, rue Médéric, 75017 Paris (métro Courcelles)

Nous disposerons d'une **salle de restaurant de capacité malheureusement limitée**. Si le nombre limite de convives pour le déjeuner était dépassé, le choix des participants serait effectué par ordre de la date d'envoi du courrier de réservation.

N'oubliez pas votre pass sanitaire et votre masque

Grâce au soutien de l'Amicale, la participation au déjeuner est de 10 € par personne.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser **impérativement avant le 31 décembre 2021** votre coupon de participation ci-dessous, accompagné du chèque correspondant.

Bien amicalement,
Jean-Claude Feltin et Yves Dubosc



Monsieur, Madame.....

Accompagné depersonne(s)

Participera au déjeuner du jeudi 17 mars 2022

Ci-joint règlement : 10 € x=..... € (chèque au nom de l'ARARP)

**COUPON À RETOURNER AVEC VOTRE RÈGLEMENT
AVANT LE 10 JANVIER 2022 À :
Yves Dubosc, 29, boulevard Lannes, 75116 Paris**

Déjeuner ARPA/Groupe Delbès

3/ DÉJEUNER ARPA

Nous vous avons donné le compte-rendu de notre dernier déjeuner du 21 novembre 2019 dans le bulletin de mai 2020 n° 77 p. 4.

Nous avons organisé le 3 décembre 2021 un déjeuner au Cercle des Magistrats du Tribunal de Commerce de Paris. Compte tenu de la date de ce déjeuner, trop proche de la date de parution de ce bulletin, nous ne vous rendrons compte de ce déjeuner que dans le bulletin de juin 2022.

Auparavant, nous vous proposerons un déjeuner pour le printemps 2022.

Portez-vous bien et passez de bonnes fêtes de Noël et de nouvel an.

Bien amicalement,
Bernard Prugnat, Jean Rimaud et Yves Dubosc





Notre association en 2021

Dans un contexte où l'organisation de nos assemblées et de nos conseils a été et est encore assez chahutée nous nous obligeons à vous donner régulièrement des informations sur notre fonctionnement et sur les actions en cours même si ces dernières ne concernent pas directement l'ensemble de nos adhérents.

Voici la situation en ce mois de Novembre 2021.

SITUATION FINANCIÈRE :

Le tableau ci-dessous donne les principaux chiffres en euros pour les années passées, l'année en cours, en comparant budget initial,

réalisé au 31 Août et prévision actualisée pour l'année.

Nous serons assez proche du budget avec un déficit un peu inférieur à celui initialement prévu. Nous rap-

pelons que ce déficit est volontaire et que par une réduction voire la suppression cette année de la cotisation nous visons à réduire une trésorerie trop élevée.

Suivi de gestion financière 2021 au 30/09/2021

	Réel 2019	Réel 2020	BUDGET 2021	Réalisé 31/08/2021	Prévision 2021
RECETTES	43217	9155	800	847	1000
TOTAL DEPENSES	37791	31414	28220	13357	26380
(Dont)					
Courrier des retraites et cotisation UFR	11075	10315	9750	6014	8964
Bulletin ARARP	15562	14358	14000	6936	14000
Frais de locaux et domiciliation	380	390	390	0	390
Frais de réunions, AG et Conseils	8854	4207	2500	0	2000
Frais de fonctionnement	1602	1845	1280	449	810
Impôts et frais divers	318	299	300	-42	216
EXCEDENT OU PERTE	5426	-22259	-27420	-12510	-25380

NOS EFFECTIFS :

Au 18 Octobre nous avons 1298 adhérents dont 944 anciens Rhône Poulenc et 354 veuves .

73% sont à jour de la dernière cotisation (2020).

Comme nous n'avons pas fait de relance de cotisation en 2020 et que nous n'avons pas demandé de cotisation en 2021 il se peut que nos listes soient moins à jour qu'auparavant.

Nous espérons que vous serez nombreux à répondre à l'appel de cotisation joint à ce bulletin même si c'est pour nous informer que vous ne pouvez ou voulez plus participer.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

Nous visions une Assemblée Générale par correspondance cet automne mais nous sommes en retard sur ce point, retard entre autres dû à une certaine indisponibilité de votre serviteur.

Lors de notre dernier Conseil d'administration (toujours fait à distance)

ce) nous avons décidé de programmer une Assemblée générale à distance pour courant 2022.

A ce même conseil il a été décidé de demander une cotisation pour 2022 et de renouveler nos deux ordinateurs, hors d'âge . Ce dernier point a été fait dans la foulée et Secrétaire et Trésorier disposeront maintenant d'appareils portables qu'ils pourront aussi utiliser à domicile.

ACTIVITÉ JUDICIAIRE : PENSIONS DE RÉVERSIONS :

Encore maintenant Solvay et Sano-fi refuse de verser la réversion sur la partie gagnée par procès par les salariés relevant du régime CAVDI, bien que la justice nous ait toujours donné raison.

Le dernier jugement concernant une dizaine de personnes vient d'être publié avec quelques mois de retard et là encore a confirmé cette jurisprudence une fois de plus.

Ce jugement est positif comme pour les précédents. Un cas avait été oublié pour des raisons administra-

tives mais il sera finalement traité à l'amiable, sans plus de délai.

Il est probable que cette action se termine définitivement dans les quelques années à venir car elle concerne des salariés qui ont bénéficié d'une préretraite début des années 1980 et qui sont aujourd'hui très peu nombreux.

POINT ADRESE :

Actuellement plus de 300 jugements favorables ont été publiés et les prélèvements de la taxe 137-11-1 ont été suspendus pour la grande majorité d'entre eux.

En outre l'Urssaf a demandé à une partie des caisses de retraite de suspendre les prélèvements pour les ressortissants des régimes CAVDI et IRP qui n'avaient pas faits de demande, généralisant ainsi la jurisprudence pour une grande partie des ressortissants de ces régimes. Tout est cependant loin d'être terminé. Nous attendons les remboursements ordonnés par jugement, la fin des prélèvements pour tout le monde et il y a encore une cinquantaine de cas en cours.

ANNÉE DE COTISATION	NOMBRE	POURCENTAGE
2021	1	0,08
2020	944	72,73
2019	267	20,57
2018	86	6,63
TOTAL	1298	100,00

L'année dernière, il n'y a pas eu de rappel de cotisation vers le mois de mai 2020. Il n'y pas eu d'appel de cotisation pour l'année 2021. Le suivi des adhérents ne peut donc plus se faire que par la connaissance des décès, les retours de courrier ou les démissions.

Qualité Membres	Nombre	Pourcentage
Veuves ou Veufs	353	27,20
Actifs	944	72,73
Honoraire	1	0,08
TOTAL	1298	100,00
Couples	9	
Amis	2	

Nouvelles du Groupe

SOLVAY

Solvay a annoncé le 5 mai 2021 son intention d'abandonner complètement le charbon comme source d'énergie dans son usine de carbonate de sodium de Rheinberg en Allemagne grâce à la construction d'une deuxième chaudière à biomasse utilisant des copeaux de bois de rebut.

Solvay a tenu le 11 mai 2021 son **Assemblée Générale 2021**. Les actionnaires ont voté en faveur de toutes les résolutions proposées, notamment le paiement d'un **dividende brut de 3,75 € par action pour l'année 2020**, qui a eu lieu le 19 mai 2021. Les actionnaires ont également approuvé le renouvellement des mandats d'**administrateur** de **Nicolas Boël, Ilham Kadri, Bernard de Laguiche, Françoise de Viron et Agnès Lemarchand** pour une durée de 4 ans et de **Hervé Coppens d'Eeckenbrugge** pour une durée de 3 ans, ainsi que la nomination du **Dr. Wolfgang Colberg** et d'**Édouard Janssen** comme nouveaux administrateurs en remplacement d'**Amparo Moraleda** et d'**Evelyn du Monceau**.

Solvay a annoncé le 12 mai 2021 la conclusion d'un accord avec **Engie China** pour démarrer en avril 2022 son premier **projet solaire** d'une capacité de 891 KW à Zhenjiang en Chine, qui permettra de diminuer l'équivalent de 550 tonnes de CO₂ par an.

Solvay a annoncé le 18 mai 2021 le choix par **Carbon22™** de son nouveau **système de vis canulée Creed™** pour la **chirurgie orthopédique**, qui a obtenu l'autorisation de la FDA.

Solvay a annoncé le 19 mai 2021 le lancement du **polyphthalamide**

à haute performance PPA Amodel® Bios pour les applications électriques et électroniques de l'**électro-mobilité**.

Solvay a annoncé le 20 mai 2021 le lancement de son programme **"Solvay One Dignity"** qui vise à faire évoluer d'ici 2025 la **culture de l'organisation en matière de diversité, d'équité et d'inclusion** : élimination de toute forme de discrimination, environnement favorisant l'égalité des chances et l'égalité salariale, attraction et rétention de talents issus de la diversité.

Solvay a annoncé le 20 mai 2021 la nomination de **Nathalie van Ypersele** comme **responsable du programme DEI (diversité, équité et inclusion)**.

Solvay a annoncé le 27 mai 2021 que son **site de Dombasle** a reçu la **visite de personnalités politiques** de Meurthe-et-Moselle et a présenté des projets tels que la construction d'un quatrième four à chaux, le projet de de transition énergétique Dombasle Énergie en partenariat avec Veolia et le projet MyFoam de développement d'une alternative à un produit classifié dangereux. **Solvay Dombasle confirme ainsi son ancrage régional et sa volonté de rester un acteur industriel local majeur.**

Solvay a annoncé le 1^{er} juin 2021

la nomination de **Michael Finelli** comme **responsable de la croissance stratégique du groupe pour les batteries, l'hydrogène vert et les composites thermoplastiques**. Il est également nommé **Chief Officer pour l'Amérique du Nord pour diriger les opérations de Solvay aux États-Unis et au Canada**.

Solvay a annoncé le 7 juin 2021 la nomination de **Carmelo Lo Faro** comme **Président du segment matériaux** de Solvay qui comprend les business unit **matériaux composites et polymères de spécialité**.

Solvay a annoncé le 14 juin 2021 le lancement à l'échelle mondiale de **Bio Amni®**, **premier fil textile polyamide partiellement biosourcé**, qui est un polyamide 5.6 entièrement produit dans l'unité industrielle textile de Solvay au Brésil. Avec Bio Amni®, les textiles durables représentent désormais 30% du portefeuille mondial de polyamides de Solvay, qui prévoit d'atteindre les 50% dans les 3 prochaines années.

Solvay a annoncé le 1^{er} juillet 2021 la finalisation de l'**acquisition de l'activité mondiale de pelliculage de semences de Bayer** (installations de Méréville et fabrication à façon aux États-Unis et au Brésil). Solvay restera un partenaire stratégique de Bayer dans

le domaine des semences comme fournisseur exclusif de pelliculage pour les semences Bayer.

Solvay a annoncé le 1^{er} juillet 2021 la nomination de **Pascal Chalvon Demersay** (architecte et moteur de Solvay One Planet) au poste de **Chief Sustainability and Government Affairs Officer** qui réunit les responsabilités d'affaires publiques et de développement durable.

Solvay et **Veolia** ont annoncé le 5 juillet 2021 la concrétisation de l'**accord de coopération** dans le domaine du **recyclage des métaux pour les batteries** par la réalisation réussie de la "proof of concept". La prochaine phase sera de valider et optimiser le procédé et de choisir le site situé en France.

Solvay a annoncé le 26 juillet 2021 que le **Fonds de solidarité Solvay** contribuera à hauteur de **2 millions d'euros** pour soutenir les familles et les communautés touchées par les **inondations meurtrières** en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Solvay a annoncé le 27 juillet 2021 le lancement d'une **routine réparatrice sur mesure pour cheveux texturés** comprenant 10 produits formulés pour laver, hydrater et coiffer les cheveux secs.

Solvay et la **firme taïwanaise Shinkong Synthetic Fibers Corporation** ont annoncé le 25 août 2021 la création d'une coentreprise pour le développement, la production et la commercialisation de **peroxyde d'hydrogène** de haute qualité pour répondre à la demande croissante de **semi-conducteurs**. Cette usine opérationnelle au premier trimestre 2023 aura une capacité annuelle de 30 000 tonnes de peroxydes.

Solvay a annoncé le 28 juillet 2021 que la société **Ensinger** avait choisi **Radel® PPSU** comme polymère Haute Performance pour la production des corps des **capteurs** de la société **Optek** permettant le **contrôle de la qualité dans les processus biopharmaceutiques** pour accroître la production de vaccins, notamment celui contre la COVID-19.

Solvay a annoncé le 6 septembre 2021 que le **traitement sec des gaz d'échappement SOLVAir Marine** à base de sodium sera installé sur tous les moteurs du ferry de transport de passagers Piana de La Méridionale pour se conformer à la réglementation 2020 de l'Organisation Maritime Internationale visant à réduire les émissions d'oxydes de soufre et faciliter l'élimination de 99,9% des particules fines.

Solvay a annoncé le 13 septembre 2021 que le Centre de Recherche et d'Innovation de **Saint-Fons** va bénéficier d'un soutien financier de l'État pour son **projet DIACHEM** visant à produire des réactifs destinés aux **tests PCR** pour les rendre plus performants et plus flexibles.

Solvay a annoncé le 16 septembre 2021 l'accroissement de la capacité de **production de composites thermoplastiques** à Greenville aux États-Unis pour répondre à la demande croissante des entreprises du secteur de l'énergie.

Solvay a annoncé le 17 septembre 2021 que son complexe de **Paulinia** avait reçu la "**Gold Certification**" en biodiversité du Wildlife Habitat Council. Paulinia est le premier site chimique/textile brésilien à recevoir cette récompense.

Solvay a annoncé le 28 sep-

tembre 2021 le développement d'un nouveau **procédé révolutionnaire pour le recyclage des emballages alimentaires en PVDC** permettant d'obtenir un PVDC recyclé répondant aux exigences alimentaires.

Solvay a annoncé le 28 septembre 2021 la **démission** pour raisons personnelles de **Bernard de Laguiche** du Board of Directors.

Solvay a annoncé le 29 septembre 2021 qu'il participera à l'**Exposition Universelle de Dubaï** 2021-2022 débutant le 1^{er} octobre 2021 où il présentera ses **solutions technologiques pour la mobilité durable** (remplacement du métal par des matériaux légers et durables dans l'automobile et l'aéronautique, nouvelles solutions circulaires pour les batteries lithium-ion, matériaux essentiels pour la technologie des piles à combustible, etc).

La troisième édition du « **Solvay's Citizen Day** » a eu lieu du 11 au 16 octobre 2021 avec la participation d'employés de tous les sites mondiaux engagés dans diverses actions volontaires pour **aider à préserver la biodiversité**. Ilham Kadri a déclaré : « Je suis fière des employés de Solvay qui, à travers le monde, ont pris des initiatives pour aider au développement de la biodiversité. Le Citizen Day est une fantastique opportunité de se rassembler et d'apporter les meilleures idées pour aider à atteindre les buts ambitieux de Solvay One Planet. »

Solvay a annoncé le 15 octobre 2021 qu'**Actizone™ F5**, solution de **nettoyage des surfaces antimicrobienne** prête à l'emploi, a remporté la première place du **prix de l'innovation** au **SEPAWA® CONGRESS**.

Solvay a annoncé le 19 octobre 2021 le soutien de l'État français, dans le cadre d'un programme européen pour stimuler l'innovation dans le domaine des batteries en Europe, pour développer la prochaine génération d'**électrolytes solides pour les batteries**. Concrètement, les investissements ont commencé par l'ouverture début 2021 d'un **laboratoire en chambre sèche** à Paris Aubervilliers suivi d'une **ligne pilote de R&D** à La Rochelle.

Solvay a annoncé le 28 octobre 2021 son ambition d'atteindre la **neutralité carbone avant 2050**. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la démarche de développement durable de l'entreprise débutée en janvier 2020 avec la feuille de route Solvay One Planet, qui comportera 3 phases : Phase 1 de 2020 à 2030 : 36 projets de réduction des émissions sont en cours correspondant à la suppression de l'équivalent des émissions de 1,3 millions de véhicules à moteur thermique chaque année (Solvay s'est classé parmi les 10 premières entreprises aux États-Unis pour les installations d'énergie solaire et est fier d'être membre du Supplier Clean Energy Program d'Apple). Élimination totale de l'utilisation du charbon dans l'activité du carbonate de sodium.

Phase 2 de 2030 à 2040 : Solvay continuera de lancer de nouveaux projets pour atteindre la neutralité carbone totale (en dehors du carbonate de sodium) : électrification des activités à faible et moyenne intensité énergétique, innovation de procédés et technologies énergétiques nouvelles.

Phase 3 de 2040 à 2050 : poursuite avec les autres sites de carbonate de sodium pour atteindre la neutralité, compensation.

Solvay prévoit d'investir jusqu'à 1 milliard d'euros d'ici 2040 pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 pour les activités autres que le carbonate de sodium, et d'investir environ 1 milliard d'euros pour le carbonate de sodium. Solvay a annoncé le 21 octobre 2021 qu'il a reçu le **prix Pierre Potier 2021** pour son innovation

Addibond™ (les solutions Addibond™ sont des additifs de spécialités à haut rendement pour l'adhérence de la peinture et de la colle sur l'aluminium et l'acier galvanisé) qui permet de prolonger la durée de vie des **collages de pièces automobiles** et de diminuer ainsi leur impact environnemental.

RÉSULTATS (9 mois 2021/9 mois 2020)

Résultats solides portés par une demande forte. Hausse des prix et mesures d'atténuation des coûts permettent de surmonter les pressions inflationnistes.

- **Chiffre d'affaires : 7 402/6 751 (+15,1% "organiquement")**
- **EBITDA : 1 784/1 481 (+28,0 % "organiquement")**

FAITS MARQUANTS

- Le chiffre d'affaires du troisième trimestre progresse de 25% organiquement sur un an et de 6% par rapport à 2019, reflétant la persistance d'une forte demande sur la plupart de nos marchés (en particulier Specialty Polymers). Le chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2021 progresse de 15% organiquement, et est en hausse de 0,5% par rapport à 2019.
- L'EBITDA sous-jacent du troisième trimestre ressort à € 599 millions, soit une hausse de 31% sur un an.
- La marge d'EBITDA est de 23,3%, soit 0,8 point de plus sur un an.
- Le bénéfice net sous-jacent ressort à € 273 millions au troisième trimestre, soit 55% au-dessus de son niveau de 2020.
- Le free cash flow ressort à € 276 millions au troisième trimestre, marquant ainsi le 10^e trimestre consécutif de génération de cash positive.
- Un acompte sur dividende de € 1,50 brut par action sera mis en paiement le 17 janvier 2022.
- Le pilier climat du programme Solvay One Planet a été renforcé par un nouvel engagement pour atteindre la neutralité carbone avant 2050.

PERSPECTIVES POUR 2021

Notre estimation de l'EBITDA pour l'année est maintenue dans une fourchette comprise entre € 2,2 et € 2,3 milliards malgré une anticipation des prix de l'énergie toujours élevée au quatrième trimestre 2021. L'estimation de free cash flow est portée à environ € 800 millions.

Ilham Kadri a déclaré : « Je tiens à remercier une nouvelle fois nos équipes pour ces bons résultats. La reprise de la demande dans la plupart de nos activités s'est poursuivie, comme en témoigne le chiffre d'affaires record de Specialty Polymers. Il a connu une croissance à deux chiffres par rapport à la même période en 2019, malgré une dynamique plus mitigée dans l'aéronautique civile. Nos initiatives visant l'atténuation des coûts et la hausse de nos prix ont permis de maintenir des marges stables comparativement à leur niveau d'avant la crise du covid-19. Les mesures que nous continuons à déployer visent à atténuer l'impact de la hausse des coûts liée aux matières premières, à l'énergie et à la logistique. En dépit de ces vents contraires, nous maintenons notre prévision d'EBITDA et augmentons de 50 millions d'euros la génération de free cash flow. Poursuivant notre stratégie GROW, nous continuons à allouer d'importantes ressources à nos activités et plateformes de croissance afin d'accroître notre capacité à générer une croissance supérieure et durable.

Je suis également fière d'annoncer que Solvay vise la neutralité carbone avant 2050. Nous restons déterminés à concrétiser nos objectifs prioritaires dans le cadre de Solvay One Planet et nous allons placer la barre encore plus haut dans la lutte contre le changement climatique. L'annonce d'aujourd'hui représente une étape clé sur notre chemin vers la neutralité carbone. »

SANOFI

Sanofi a annoncé le 6 mai 2021 une **collaboration** de 3 ans avec la **Faculté de médecine de l'Université de Stanford** pour intensifier sa recherche en immunologie dans la **connaissance et le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires**, au moyen d'un comité de pilotage finançant jusqu'à 3 programmes par an et d'un colloque annuel pour les chercheurs des 2 organisations.

Sanofi a annoncé le 27 mai 2021 que le **Campus Biotech Digital** lancé en décembre 2020 s'allie à **Atos, IBM et Microsoft** pour le développement d'une **plateforme de formation** inédite qui permettra à des professionnels et à des jeunes diplômés de développer leurs compétences sur toute la chaîne de Bioproduction de santé.

Sanofi a annoncé le 3 juin 2021 le lancement d'un **fonds Planet Mobilization** de 3 millions d'euros pour soutenir les **projets environnementaux** de ses collaborateurs. En 2021, 3 équipes d'employés au Vietnam, en Irlande, en France, en

Belgique et en Italie seront financées.

Sanofi a annoncé le 7 juin 2021 le lancement du plan **Action 2021 d'actionnariat salarié** ouvert à 92 000 salariés dans 73 pays. Cette opération illustre la volonté de Sanofi d'associer l'ensemble des salariés aux résultats de l'entreprise et à son développement futur. Les actions ont été proposées au prix de 69,38 € (soit une décote de 20%).

Sanofi, Capgemini, Generali et Orange ont annoncé le 10 juin 2021 la création de **Future4Care**, société commune au service des startups pour accélérer le **développement de solutions e-santé**, ainsi que leur mise à disposition sur le marché. Future4Care donne aussi accès à un espace de travail et de rencontres dans Paris qui doit devenir le hub européen en santé digitale.

Sanofi a annoncé le 18 juin 2021 que la **Commission européenne a approuvé Aubagio®** (tériflunomide) pour le **traitement de la**

sclérose en plaques récurrente-rémittente des patients âgés de 10 à 17 ans qui affecte au moins 30 000 enfants et adolescents dans le monde.

Sanofi a annoncé le 25 juin 2021 que la **Commission Européenne a approuvé** l'inhibiteur de PD-1 **Libtayo®** (cemiplimab) pour le **traitement du carcinome basocellulaire** métastatique ou localement avancé de l'adulte, qui est le cancer de la peau le plus fréquent dans le monde.

Sanofi a annoncé le 28 juin 2021 la **cession à l'entreprise STADA Arzneimittel de 16 de ses produits de santé grand public**, afin de rationaliser son portefeuille. Cette acquisition conforte le positionnement de STADA, entreprise allemande dont le siège est à Bad Vilbel, qui a une stratégie axée sur les médicaments génériques, les produits pharmaceutiques spécialisés et les produits grand public. Sanofi ne prévoit pas que cette cession se répercute sur ses effectifs européens.

Sanofi a annoncé le 29 juin 2021 la création d'un **Centre d'excellence dédié aux vaccins à ARNm** innovants avec un investissement annuel de près de 400 millions d'euros. Ce Centre rassemblera environ **400 collaborateurs**, avec des équipes dédiées R&D, digitales et CMC (chimie, fabrication et contrôle) sur les sites de **Cambridge (USA)** et de **Marcy-L'Étoile**. Ce Centre visera la vaccination de routine avec des vaccins à ARNm contre des maladies présentant des besoins médicaux importants. Au moins 6 candidats cliniques sont attendus d'ici à 2025.

Sanofi a annoncé le 30 juin 2021 le projet de création du **Paris Saclay Center Cluster**, centre réunissant des acteurs clés de l'innovation en oncologie : **Sanofi, Gustave Roussy, l'Inserm, l'Institut Polytechnique de Paris et l'Université Paris-Saclay**. Ce Centre aura pour mission de faire émerger en France une médecine personnalisée à travers un **cluster en oncologie** centré sur le patient, permettant un **diagnostic rapide** au lit du patient, incluant une modélisation de la maladie et la construction d'une thérapie personnalisée.

Sanofi a annoncé le 13 juillet 2021 qu'il est devenu **partenaire premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**.

Sanofi a annoncé le 29 juillet 2021 la **nomination de 2 nouveaux Vice-Présidents au Comité Exécutif** : **Roy Papatheodorou** comme General Counsel et responsable **Legal, Éthique et Intégrité des Affaires** et **Brendan O'Callaghan** comme Responsable **Affaires Industrielles Globales**, et la nomination de **Viviane Monges** en tant que Présidente du Conseil de surveillance d'**EUROAPI**, future société européenne dédiée au développement, à la production et à la commercialisation de principes pharmaceutiques actifs. Avec ces 3 nominations, Sanofi

continue de promouvoir la diversité des profils et des origines culturelles des cadres qui conduisent la modernisation du Groupe.

Sanofi a annoncé le 6 août 2021 que la FDA a approuvé **Nexviazyme®** (avalglucosidase alpha-ngpt) pour le traitement pour la forme tardive de la **maladie de Pompe**, maladie musculaire progressive et invalidante qui affecte la fonction respiratoire et la mobilité.

Sanofi a annoncé le 14 septembre 2021 la finalisation de l'acquisition de la société **Translate Bio**, entreprise spécialisée dans le **développement clinique de médicaments à ARN messenger**. Cette acquisition a été réalisée par acquisition d'actions au prix de 38 dollars par action. Translate Bio subsiste et devient une filiale indirecte intégralement détenue par Sanofi. Cette acquisition donnera un nouveau coup d'accélérateur au développement par Sanofi de vaccins et agents thérapeutiques faisant appel à la technologie de l'ARN messenger.

Sanofi a annoncé le 16 septembre 2021 un projet de recherche et développement pour révolutionner le **pilotage des procédés de bioproduction en santé**, nommé **CALIPSO** (Capteurs en Ligne de Procédés et Solutions Innovantes en Bioproduction). Ce projet, rassemblant **Sanofi, Capgemini, Ypso-Facto, GPC Bio, le CEA et CentraleSupélec**, d'un budget total de 17,5 millions d'euros, reçoit un financement public de plus de 8 millions d'euros.

Sanofi a annoncé le 22 septembre 2021 la signature d'un accord-cadre avec les **Hospices Civils de Lyon** pour mettre en place des programmes de développement clinique et de santé publique, et pour soutenir des projets scientifiques ambitieux et d'intérêt commun, en particulier dans le domai-

ne de la vaccinologie. Cette alliance est fondée sur un engagement d'**amélioration de l'efficacité de la mise en place et de la conduite des études cliniques et épidémiologiques**.

Sanofi a annoncé le 28 septembre 2021 :

des résultats intermédiaires positifs de phase I/II pour son **premier candidat-vaccin COVID-19** à base d'ARNm qui confirment le potentiel de la plateforme de **Translate Bio** récemment acquise en matière d'ARNm et de nanoparticules lipidiques, l'accélération de la transformation de cette plateforme avec pour objectif un vaccin à ARNm modifié quadrivalent contre la grippe en phase clinique en 2022, sa décision de **ne pas poursuivre le développement de son candidat-vaccin à ARNm contre la COVID-19**, actuellement en phase III, compte tenu du fait que des quantités suffisantes de vaccins à ARNm contre la COVID-19 sont désormais disponibles.

Sanofi va désormais concentrer les ressources de son Centre d'excellence consacré à l'ARNm au développement de vaccins et d'agents thérapeutiques qui permettront de faire face à de futures pandémies et maladies infectieuses.

Sanofi a annoncé le 15 octobre 2021 que, grâce à son partenariat, **l'application Music Care**, solution digitale non médicamenteuse pionnière dans la **prise en charge de la douleur par la musique**, est à présent disponible en ville pour les patients en France sur recommandation des médecins généralistes.

Sanofi a annoncé le 9 novembre 2021 la conclusion d'un accord de fusion définitif avec la société **Kadmon**, entreprise biopharmaceutique spécialisée dans la **recherche, le développement et la commercialisation de thérapies transformatrices** pour des

domaines pathologiques présentant d'importants besoins médicaux non satisfaits. Cette acquisition, valorisée environ 1,9 milliards de dollars, permet l'acquisition de **Rezurock®** (belumosudil), premier médicament approuvé par la FDA pour le **traitement de la maladie chronique du greffon** après

l'échec d'au moins 2 lignes de traitement systémique antérieures.

Sanofi a annoncé le 18 novembre 2021 un investissement de 180 millions de dollars dans le capital d'**Owkin**, entreprise spécialisée dans **l'intelligence artificielle et la médecine de précision** qui élabore des **modèles d'intelligence**

artificielle prédictifs appliqués à la biomédecine. Cette nouvelle collaboration a pour ambition d'optimiser la conception des essais cliniques et de détecter les biomarqueurs prédictifs dans **quatre formes de cancer** dans le domaine du cancer du poumon, du cancer du sein et du myélome multiple.

RÉSULTATS

(9 /mois 2021/9 mois 2020)

- **Chiffre d'affaires consolidé** (en M€) : 27 767 / 26 659 (+4,2%)
- **Résultat net des activités** (en M€) : 6 484 / 5 820 (+11,4%)

FAITS MARQUANTS DES 9 PREMIERS MOIS 2021

- Progression des ventes à 2 chiffres à 10,4 milliards d'euros (+10,1%) : les ventes de la Médecine de Spécialités ont augmenté de 20,2%, soutenues par la forte croissance de Dupixent® (+54,56%, à 1410 millions d'euros), les ventes de vaccins sont en hausse de 16,5%, la Santé Grand Public a augmenté de 11,1% grâce à la croissance des activités Douleur et Santé Digestive, les ventes de Médecine Générale sont en baisse de 1,7%, tandis que les produits stratégiques enregistrent une croissance de 1,7%.
- Hausse de 19,1% du BNPA des activités à TCC, soutenue par des ventes solides et l'efficacité opérationnelle : le BNPA des activités a été de 2,18 euros, en hausse de 19,1% à données publiées.
- Avancées de la stratégie de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise : objectif de neutralité carbone avancé à 2030 et objectif de net zéro fixé pour 2050. Sanofi arrive en tête des sociétés pharmaceutiques européennes dans le classement ESG de Vigeo Eiris.
- Transformation de la R&D et avancées réglementaires : résultats de phase 3 positifs pour Dupixent® dans l'urticaire chronique spontané et la dermatite atopique chez l'enfant, Nexvazyme® autorisé aux États-Unis et au Japon, finalisation de l'acquisition de Translate Bio et premières données cliniques positives validant la plateforme technologique basée sur l'ARNm.

PERSPECTIVES POUR 2021

Sanofi anticipe maintenant un BNPA des activités 2021 en croissance de l'ordre de 14% à TCC, sauf évènements majeurs défavorables imprévus. L'effet des changes sur le BNPA des activités 2021 est estimé à environ -3,5% à - 4,5% en appliquant les taux de change moyens d'octobre 2021.

Paul Hudson a déclaré : « Les résultats financiers de Sanofi au troisième trimestre sont excellents. Nos ventes ont enregistré une croissance à deux chiffres portée par la remarquable performance de Dupixent®, des ventes record de Vaccins et le dynamisme de l'activité Santé Grand Public, en ligne avec nos priorités stratégiques. Ainsi, nous avons révisé à la hausse notre prévision de croissance du BNPA des activités à environ 14% pour l'année en cours. Notre portefeuille R&D de solutions thérapeutiques innovantes a continué à progresser. Je citerai notamment les derniers résultats positifs de Dupixent® dans le traitement de l'œsophagite à éosinophiles et le prurigo nodularis ainsi que l'approbation et le lancement aux États-Unis de Nexvazyme® dans le traitement de la maladie de Pompe. Grâce à l'augmentation des investissements en R&D et les acquisitions ciblées de Translate Bio et de Kadmon, nous renforçons encore notre engagement d'apporter aux patients des traitements innovants et de générer la croissance de demain. Dans le cadre de notre engagement social et sociétal et à l'approche de la COP 26, nous renforçons nos objectifs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) avec la réduction ambitieuse de nos émissions carbone pour lutter contre le changement climatique. »

Yves Dubosc

Ce que vous devez savoir

> SÉCURITÉ SOCIALE

Plafond au 1/1/2021 (PMSS) : 3428 € / mois (inchangé)

Retraite au 1/1/2022 : A ce jour prévision de +1,1% à confirmer car ce n'est qu'une estimation

Pension de réversion : le demandeur ne doit pas disposer de ressources annuelles propres brutes supérieures à 21320 €).

> RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Augmentation de +1% au 1^{er} Novembre.

> PENSIONS IRP ET CAVDI

En 2021 la revalorisation a été de 0,2%.

> TAUX INTÉRÊT LÉGAL

3,12% pour le premier semestre 2021 (taux pour les dettes dues aux particuliers) et 0,76% (pour les dettes dues aux professionnels).

> EMPLOIS À DOMICILE

Valeur brute horaire du SMIC : 10,48 euros au 1/10/2021 (10,25 € précédemment. Cela correspond à 8,30 euros net dans le cas général.

> RENDEMENT DES LIVRETS

- **Livret A** 0,5 % depuis le 1^{er} février 2020
- **Livret Épargne Populaire** 1 %

Prévision faite par la Commission des Comptes de la Sécurité Sociales (CCSS) , publiée le 21 Septembre :

Ce tableau provisoire trouvé sur Internet et attribué à la CCSS donne l'évolution de quelques indicateurs économiques. Les valeurs 2022 sont bien sûr à confirmer et peuvent donc tout à fait évoluer. Il peut cependant vous donner une idée de l'évolution de quelques chiffres et de l'impact de la pandémie sur l'économie française.

	2017	2018	2019	2020	2021 (p)	2022 (t)
Produit intérieur brut (PIB)						
Volume	2,2%	1,7%	1,4%	-7,9%	6,0%	4,0%
Valeur	2,8%	2,5%	2,7%	-5,5%	6,5%	5,5%
Masse salariale y.c. primes exceptionnelles						
Secteur privé champ URSSAF	3,5%	3,5%	3,5%	-5,7%	6,2%	6,1%
Masse salariale soumise à cotisations						
Secteur privé champ URSSAF	3,5%	3,5%	3,1%	-5,7%	6,2%	6,6%
Emploi	1,6%	1,6%	1,4%	-1,2%	1,5%	0,8%
Salaire moyen	2,0%	1,9%	1,6%	-4,6%	4,8%	5,8%
Plafond de la sécurité sociale						
Montant annuel en euros	39 228	39 732	40 524	41 136	41 136	41 136
Variation en %	1,6%	1,3%	2,0%	1,5%	0,0%	0,0%
Hausse des prix et taux de revalorisation						
Prix hors tabac	1,0%	1,6%	0,9%	0,2%	1,4%	1,5%
Revalorisation de la BMAF en moyenne annuelle	0,3%	0,8%	0,5%	0,3%	0,2%	1,2%
Revalorisation des pensions en moyenne annuelle	0,2%	0,6%	0,3%	1,0%	0,4%	1,1%

BMAF : Base Mensuelle de calcul des Allocations Familiales

Le sauvetage des harkis.

En procédant à un rapide sondage parmi les membres du CA de l'ARARP, j'ai pu constater que la très grande majorité a « servi » en Algérie durant leur service militaire. Etant donné nos âges, ce n'est pas une surprise !

L'année prochaine sera celle du 60^e anniversaire de la fin des combats. De nombreuses manifestations sont prévues à cette occasion. L'INA, (Institut National de l'Audiovisuel) a programmé sur ce sujet, avec la chaîne ARTE, une grande émission en 4 épisodes de 52 minutes. Ayant été recherché, (comme d'autres témoins « de tous bords et de toutes origines », me l'a précisé l'INA), j'ai été enregistré durant 1h30. (Il n'en restera, j'imagine, que quelques minutes...)

Fatima BESNACI, fille de harki, historienne, porte-parole de cette communauté, est souvent interrogée par les médias, radios, télévisions. Elle a écrit cette année des articles dans « Le Monde » et dans « Le Figaro ». Elle a déjà publié plusieurs livres sur ce sujet et va en sortir un nouveau. Il concernera cette fois-ci une liste de témoignages d'officiers ayant participé à des sauvetages de harkis, (tous effectués dans l'illégalité, après le cessez-le-feu de mars 1962). Elle a souhaité y faire figurer le mien.

A ces publications s'ajouteront des cérémonies orchestrées par le président Macron, en particulier au moment de l'anniversaire du cessez-le feu du 19 mars 1962. Il est probable qu'elles vont à nouveau provoquer des protestations, des indignations...

Etant le dernier officier encore de ce monde ayant participé à une très importante mission de sauvetage de harkis à l'automne 1962 (plusieurs dizaines de milliers sauvés en 18 mois), la rédaction du journal de l'ARARP m'a invité à rédiger un article sur cette mission. Celle-ci est restée confidentielle jusqu'à ces dernières années car ce sont les généraux d'Alger qui ont pris cette initiative en mettant le gouvernement de l'époque devant le fait accompli.

Cet article sera publié dans le numéro du printemps 2022, (60 ans après le « Cessez-le feu ».)

D'ici là je souhaiterais connaître :

- Si des membres de l'ARARP ont participé en Algérie à des missions illégales de sauvetage de harkis (personnelles ou avec la complicité de leurs chefs) ?
- Si certains sont passés par l'école d'officiers de Cherchell ?

J. Vogelweith

Sahara Desert, Tassili N'Ajjer, Algérie



L'hydrogène est-il la source d'énergie de demain ?

La nécessité de lutter contre le dérèglement climatique nous oblige à modifier notre mix énergétique pour diminuer la part des énergies fossiles. Dans le précédent numéro, nous avons présenté la part que peuvent prendre les biocarburants ; Le présent article décrit la contribution qui peut être celle de l'hydrogène dans ce nouveau mix.

L'HYDROGÈNE (H₂) AUJOURD'HUI

H₂ carboné est produit aujourd'hui majoritairement à partir de combustibles fossiles (vaporéformage du méthane, oxydation des coupes pétrolières, gazéification du charbon). Il représente 96 % de la production mondiale (50 Mt/an).

H₂ vert est produit par électrolyse de l'eau.

L'hydrogène est utilisé dans l'industrie du raffinage, dans l'industrie chimique pour la synthèse de l'ammoniac (engrais), et du méthanol ; très peu actuellement comme vecteur d'énergie

LES ATOUTS DE L'HYDROGÈNE VERT COMME VECTEUR D'ÉNERGIE

Il est très abondant sur la planète comme composant avec l'oxygène de la molécule d'eau.

Il est un substitut possible aux hydrocarbures car :

- sa combustion ne libère pas de gaz à effet de serre (GES) et génère une forte quantité d'énergie (3 fois plus que l'essence à poids constant) ;
- il peut être transformé en énergie électrique par l'intermédiaire de pile à combustible (PAC), opération inverse de l'électrolyse ;
- il est stockable et peut donc constituer un moyen efficace de stockage de l'électricité.

LES LIMITES DE L'HYDROGÈNE VERT COMME VECTEUR D'ÉNERGIE

- le coût du procédé d'électrolyse est encore très important ;
- c'est un gaz explosif qui exige des précautions lors de la fabrication et de l'emploi ;
- le stockage par compression ou liquéfaction du gaz

consomme beaucoup d'énergie ;

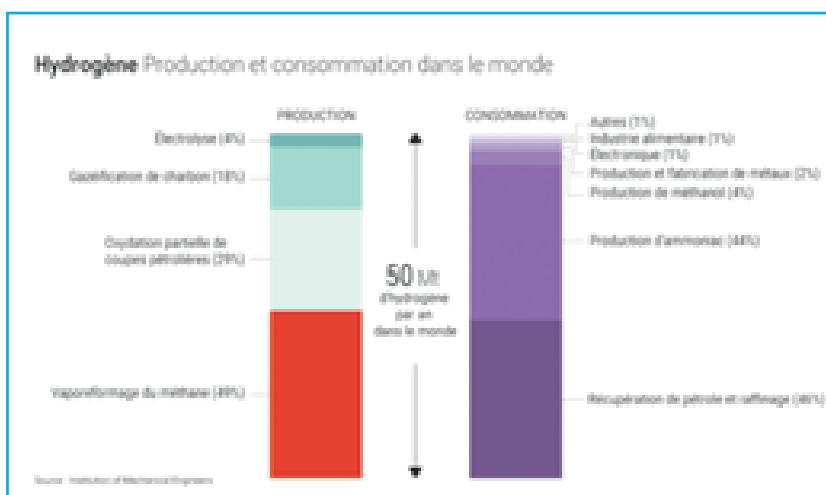
- du fait de sa faible densité, le coût du transport est plus élevé que celui du pétrole ou du gaz ;
- l'utilisation grand public dans les transports nécessite la mise en place d'un réseau de stations qui requiert des investissements considérables.

LES APPLICATIONS POSSIBLES DE L'HYDROGÈNE VERT :

- remplacer H₂ carboné dans ses applications industrielles ;
- injecter jusqu'à 20 % d'hydrogène dans le gaz naturel destiné au chauffage ou à l'alimentation de moteurs thermiques pour diminuer l'émission de GES ;
- associé à une PAC, remplacer les batteries dans les voitures électriques ;
- gérer les intermittences des énergies renouvelables (éolien, solaire ...) en stockant de l'hydrogène produit par électrolyse pendant les périodes excédentaires et en le transformant en énergie électrique par une PAC pendant les réductions de production.

LES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT

1/ Réduction du coût de l'électrolyse et phase d'amorçage



Le coût actuel n'est pas compétitif avec celui de l'hydrogène carboné ; de nombreuses études d'amélioration des électrolyseurs sont en cours avec l'espoir d'obtenir un coût compétitif vers 2035. Pendant cette phase, l'hydrogène produit remplacera l'hydrogène carboné dans les applications industrielles et pourra aussi être injecté dans les réseaux de gaz naturel ou biogaz.

2/ Développement de l'utilisation dans la mobilité

H₂ associé à une PAC, peut être utilisé pour la traction électrique. Il est alors concurrent et complémentaire des véhicules électriques avec des batteries. Il présente des avantages clés :

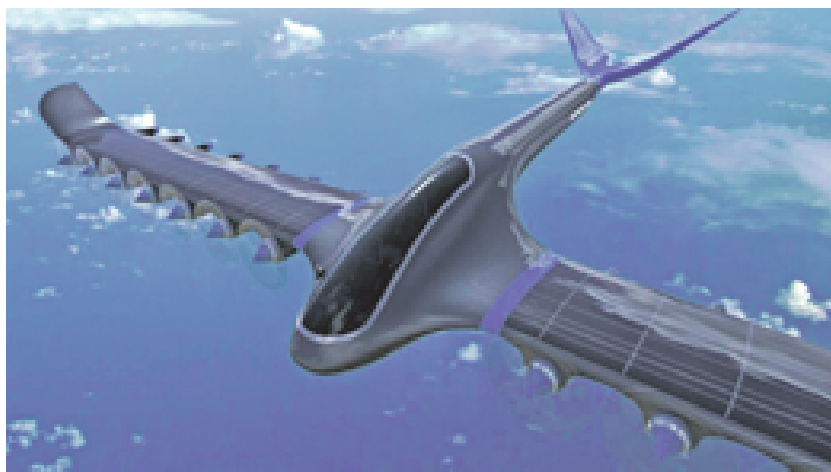
- forte autonomie et faible temps de recharge donc adapté à des usages intensifs ;
- poids, encombrement, autonomie donc adapté à des transports lourds : routier, ferroviaire, naval.

La traction hydrogène est largement développée pour les bus en Chine et en Islande ; le premier bus français a roulé en Ile de France en septembre 2019.

« L'avantage du bus hydrogène c'est qu'il n'y a pas de batterie.



Alstom a lancé le premier train à hydrogène au monde en septembre 2018 et a déjà vendu 27 motrices à une compagnie régionale allemande pour remplacer les motrices diesel.



Pour décarboner le transport aérien, l'avion à hydrogène est le plus prometteur ; Airbus prévoit un prototype en 2025 et un lancement commercial en 2035.

Les batteries, ce sont des recharges très longues [jusqu'à 5 heures, ndlr] et ça pollue. Donc on veut utiliser de plus en plus ce carburant vert, l'hydrogène, qui peut être produit de façon complètement écologique, par hydrolyse de l'eau. Pour nous c'est la technologie du futur", estime Laurent Probst, le directeur d'Île-de-France Mobilités.

3/ Stockage intermédiaire pour pallier l'intermittence des énergies renouvelables (EnR) électriques

H₂ est, avec les STEP (Stations

de transfert de l'énergie par pompage), le moyen de stockage massif inter-saisonnier des EnR électriques intermittentes le plus prometteur. En effet :

- il peut être stocké sous forme de H₂ et restitué sur le réseau électrique par l'intermédiaire d'une PAC ;
- il peut être additionné à du biométhane à hauteur de 20 % et restitué au réseau électrique par l'intermédiaire d'une centrale thermique.

Dès que le déploiement des EnR électriques deviendra très important, le recours à ces techniques deviendra indispensable.

CONCLUSION

H₂ ne sera pas seul la source d'énergie de demain, mais associé aux énergies renouvelables, il sera utile pour pallier leur intermittence.

Une condition nécessaire à remplir est l'obtention d'un coût de production compétitif par électrolyse.

François Buisson

LA «RANÇON» VERSÉE A LA FRANCE PAR L'ÉTAT HAÏTIEN JUSQU'EN 1950 POUR DÉDOMMAGER LES PLANTEURS DE St DOMINGUE LÉSÉS PAR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE EN 1825

Sources :

- Nombreux documents extraits de WIKIPEDIA
- L'essentiel de cet article est tiré du livre de Thomas PIKETTY <Une brève histoire de l'égalité> - Le Seuil – Août 2021 – chap. 4 – p. 103 à 119

1 - PRÉAMBULE : LA COLONIE FRANÇAISE DE SAINT DOMINGUE SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

La **colonie française de Saint-Domingue**, située sur la partie occidentale de l'île d'Hispaniola (dite encore Haïti ou **St-Domingue**, au sens large), a été officiellement une possession française du 20 septembre 1697 (traité de Ryswick) au 1^{er} janvier 1804, date de son indépendance sous le nom d'Haïti avec pour premier chef d'État un collaborateur de Toussaint LOUVERTURE, Jean-Jacques DESSALINES (Jacques 1^{er}, Empereur d'Haïti).-

(Voir plus loin pour des détails sur ces personnages).

Saint-Domingue est la francisation du nom espagnol Santo Domingo (Saint Dominique), qui est un autre nom de l'île d'Hispaniola.

Les Français étaient cependant présents dans l'ouest d'Hispaniola dès la fin des

années 1620, sous le ministère de RICHELIEU, notamment dans l'île de la Tortue. Jusqu'au début des années 1680, Saint-Domingue est principalement un repaire de flibustiers, venus vers 1660 de l'île de la Tortue, proche de la côte nord-ouest, ou de l'île-à-Vache, sur la côte sud-ouest.

Entre 1680 et 1700, les gouverneurs français désarment progressivement ces flibustiers afin de développer une économie de plantation. Après le traité de Ryswick, Saint-Domingue va prendre une place de premier plan dans la production sucrière

française et même mondiale), comptant en 1788 plus de 400 000 esclaves et 22 000 affranchis.

De nombreux négociants rochelais établissent des relations commerciales avec Saint-Domingue, plus que dans les autres îles. La Rochelle est un moment le premier port de la façade atlantique.



CARTE DE LA PARTIE « FRANÇOISE »
DE L'ÎLE DE SAINT DOMINGUE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

2 - L'ESCLAVAGE À ST DOMINGUE À LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.



ESCLAVES DANS UNE PLANTATION DE COTON

Le système esclavagiste revêt aux XVIII^e et XIX^e siècles une ampleur considérable au sein de l'espace atlantique. Dans le sud des États-Unis, le nombre d'esclaves quadruple entre 1800 et 1860. Le système de plantations prend alors une extension jamais observée dans l'histoire et joue un rôle central pour l'économie textile occidentale (surtout au début en Grande Bretagne).

Dans les Antilles françaises, les principales concentrations d'esclaves se trouvaient à la Martinique, en Guadeloupe et surtout à Saint Domingue. Renommée HAÏTI lors de la proclamation d'indépendance en 1804, Saint Domingue était à la fin

du XVIII^e siècle le joyau des colonies françaises, la plus prospère et la plus profitable d'entre toutes, grâce à ses productions de sucre, de café et de coton. Les plantations de l'île regroupaient près de 450 000 esclaves ce qui, en 1780, représentait 90% de la population. Et même 95% en incluant les métis, mulâtres et hommes libres de couleur. Le reste étant évidemment des blancs européens colons/planteurs à hauteur d'environ 28 000. Les proportions étaient pratiquement les mêmes dans les Antilles britanniques.

Il est bien évident que quand la proportion d'esclaves atteint 80 ou 90%, les risques de révoltes deviennent très élevés quelle que soit la férocité de l'appareil répressif en place. Le cas d'Haïti était particulièrement extrême, dans la mesure où la croissance du nombre d'esclaves avait eu lieu à un rythme très rapide. A la veille de 1789, ce sont environ 40 000 Africains qui arrivent chaque année à Port-au-Prince et au Cap-Français pour remplacer les esclaves décédés et pour augmenter le stock d'esclaves, qui s'accroît alors à un rythme extrêmement rapide, le système étant encore en phase d'expansion

3 - LA RÉVOLTE DES ESCLAVES DE 1791 À SAINT DOMINGUE

Quand éclate la Révolution française, et dès son début, les Noirs libres commencent par réclamer le droit de vote et la participation aux assemblées. Cela leur paraissait logique compte tenu des



INCENDIE DE LA PLAINE DU CAP, MASSACRE DE BLANCS PAR LES NOIRS », ILLUSTRATION DE 1810 D'UNE RÉVOLTE À SAINT-DOMINGUE EN 1791



Le drapeau d'Haïti est bleu et rouge, organisé en deux bandes horizontales de longueurs égales. Ce drapeau est inspiré du drapeau français tricolore, adopté par la Révolution française, dont la partie blanche, considérée comme le symbole de la race blanche et non pas de la royauté, a été déchirée.

grandes proclamations sur l'égalité des droits faites à Paris. Mais ce droit leur fut refusé.

Le soulèvement des esclaves débute en août 1791, après le rassemblement de Bois-Caïman, dans la plaine du Nord, avec la participation de milliers d'esclaves « marrons » - c'est-à-dire en fuite – qui s'étaient réfugiés depuis des décennies dans les montagnes de l'île.

Malgré les renforts militaires envoyés de France, les insurgés gagnent rapidement du terrain et prennent le contrôle des plantations, pendant que les planteurs fuient le pays. Les nouveaux commissaires envoyés par Paris n'eurent d'autre choix que de décréter l'émancipation des esclaves en août 1793. Cette décision sera étendue à l'ensemble des colonies par la Convention révolutionnaire en février 1794.

Elle met fin à la révolte des esclaves de Saint-Domingue de 1791. Après s'être rallié au pouvoir, leur chef Toussaint LOUVERTURE est nommé général et parvient à chasser les troupes anglaises qui avaient débarqué à l'appel des colons blancs après la défaite des troupes françaises.

Il commence à gouverner l'île réunifiée, de façon indépendante vis-à-vis de la France. Cela déplaît fortement aux propriétaires et au Premier Consul BONAPARTE, arrivé au pouvoir en 1799 et soucieux de restaurer les positions de la France en Europe et dans le monde. Il rétablit l'esclavage dès 1802 et envoie alors des corps expéditionnaires rétablir l'autorité de Paris à Saint-Domingue et en Guadeloupe.

4 - INTERMÈDE : QUI ÉTAIT TOUSSAINT LOUVERTURE ?

François-Dominique Toussaint LOUVERTURE, à l'origine Toussaint de Bréda, né vers 1743 près du Cap-Français (L'actuel Cap-Haïtien), et mort en captivité le 7 avril 1803 à La Cluse-et-Mijoux, dans le Doubs, en France, est un général et homme politique franco-haïtien d'origine afro-caribéenne.

Descendant d'esclaves noirs, lui-même affranchi, il devient propriétaire d'esclaves, et possèdera même plusieurs plantations. Il joue un rôle historique de premier plan pendant la Révolution haïtienne (1791-1802) et devient l'une des grandes figures des mouvements d'émancipation des colonies par rapport à leur métropole.

Arrêté et emmené en France, Toussaint LOUVERTURE finit ses jours en 1803, incarcéré en isolement au fort de Joux, dans le rude climat du Doubs, sans avoir pu connaître la proclamation d'indépendance d'Haïti le 1er janvier 1804 par son ancien esclave, devenu son lieutenant, Jean-Jacques DESSALINES.



5- DÉFAITE DES TROUPES FRANÇAISES ET CRÉATION DE L'ÉTAT D'HAÏTI

23 000 soldats débarquent à Saint-Domingue au début de l'année 1802 sous les ordres du général Charles LECLERC. Leur arrivée provoque un nouveau soulèvement des anciens esclaves, sous la conduite de Toussaint LOUVERTURE.

Les Français lui tendent un piège : ils le font venir en prétextant vouloir discuter avec lui, puis le capturent de façon déloyale. Déporté et emprisonné en France, il meurt en avril 1803. Son adjoint Jacques DESSALINES lui succède. Il se rallie aux Français pour mieux éliminer ses rivaux, avant de se retourner contre eux.

Le temps joue pour DESSALINES, car les soldats français sont décimés par la fièvre jaune, y compris leur commandant qui meurt en novembre 1802. Les renforts amenés par le général ROCHAMBEAU, 10 000 hommes, ne permettent pas de rétablir la situation des Français. Affaiblis à l'extrême, ils finissent par capituler devant les anciens esclaves, le 18 novembre 1803, au Fort Vertières.

La colonie française devient six semaines plus tard, le 1^{er} janvier 1804, la premier État noir indépendant sous le nom d'HAÏTI, avec Jean-Jacques DESSALINES comme chef d'État avant de se proclamer empereur sous le nom de Jacques 1^{er}. Il mit en place un régime hyper-autoritaire, monarchique, anti-blanc et isolationniste.

PORTRAIT DE L'EMPEREUR JEAN-JACQUES DESSALINES - JACQUES 1^{ER}



6 - LE SCANDALE - L'ÉNORME DETTE QUE DOIT CONTRACTER L'ÉTAT HAÏTIEN POUR DÉDOMMAGER LES COLONS

Le cas d'Haïti est emblématique, non seulement car il s'agit de la première abolition de l'époque moderne, à la suite d'une révolte d'esclaves victorieuse, et de la première indépendance obtenue par une population noire face à une puissance européenne, mais aussi car cet épisode se termina par une gigantesque dette publique, qui contribua à miner le développement d'Haïti au cours des deux siècles suivants.



18 NOVEMBRE 1803 - HAÏTI CHASSE LES FRANÇAIS

Car, si la France accepta finalement de reconnaître l'indépendance du pays en 1825 et de mettre fin à ses menaces d'invasion de l'île par des troupes françaises, c'est uniquement parce que Charles X avait obtenu du gouvernement haïtien que ce dernier accepte de repayer à la France une dette de 150 millions de francs-or afin de dédommager les propriétaires d'esclaves pour leur perte de propriété. Le gouvernement de Port-au-Prince n'eut pas véritablement le choix compte-tenu de la supériorité militaire évidente de la France, de l'embargo imposé par la flotte française dans l'attente d'un règlement et du risque réel d'occupation de l'île.

Ce véritable tribu représentait plus de 300% du revenu national d'Haïti de 1825, autrement dit plus de 3 années de production, somme gigantesque qu'il est matériellement impossible de rembourser à brève échéance. Le traité prévoyait en l'occurrence un versement rapide de l'intégralité de la somme en cinq ans à la Caisse des dépôts et consignation (Institution bancaire créée à la Révolution), à charge pour cette dernière de reverser les sommes aux propriétaires d'esclaves spoliés (ce qu'elle fit) et à charge pour le gouvernement haïtien de se refinancer – moyennant intérêts – auprès de banques privées françaises afin d'étaler le remboursement (ce qu'il fit également). La dette haïtienne fut l'objet de multiples et chaotiques renégociations, mais elle fut pour l'essentiel repayée – capital et intérêts – avec un versement moyen d'environ 5% du revenu national haïtien par an entre 1840 et 1915, même si les banques françaises se plaignaient régulièrement des retards de paiement.

Avec l'appui du gouvernement français, les banques décidèrent finalement de céder le reste de leurs créances aux États-Unis – qui occupèrent Haïti de 1915 à 1934 – Elle fut ensuite transmise d'un créancier à l'autre. La dette fut finalement et officiellement éteinte au début des années 1950.

Pendant plus d'un siècle, de 1825 à 1950, le prix que la France voulut faire payer à Haïti pour sa liberté eut pour conséquence que le développement de l'île fut obéré par la question de l'indemnité, tantôt violemment dénoncée, tantôt acceptée avec résignation au gré de cycles politiques interminables.

7 - UNE RÉPARATION DE LA PART DE LA FRANCE EST-ELLE POSSIBLE ? INDEMNISATION D'HAÏTI ?

A ce jour, le montant d'une indemnisation serait de l'ordre de 30 milliards d'euros. Elle permettrait de solder une injustice historique majeure.

En tout état de cause, l'argument régulièrement utilisé par les autorités françaises selon lequel tout cela serait trop ancien pour être réparé n'est guère convainquant. Il existe de nombreux processus de compensation qui continuent d'avoir lieu aujourd'hui pour des expropriations et des injustices qui se sont déroulées au cours de la première moitié du XX^e siècle. On pense notamment à la spoliation des biens juifs, perpétrée pendant la Seconde Guerre mondiale par les autorités nazies. On peut également citer des héritiers HOHENZOLLERN, la famille royale prussienne qui a perdu le pouvoir en 1918, qui sont actuellement en contentieux avec l'État allemand au sujet de résidences et d'œuvres d'art. Rappelons que lors des débats au Parlement français menant au vote de la loi de 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme « crimes contre l'humanité », la députée de Guyane Christiane TAUBIRA avait proposé en vain à la majorité de l'époque d'accepter le principe d'une réparation et de créer une commission chargée d'en examiner les modalités concrètes.

Espérons que l'État français saura trouver une solution avant le prochain tri-centenaire d'Haïti (voir également le chapitre suivant).

8 - DÉCLARATIONS DE PERSONNALITÉ DU XIX^e SIÈCLE SUR UNE INDEMNISATION ET ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS VIS-À-VIS D'HAÏTI

- Alexis de TOCQUEVILLE pensait, lors de débats en 1840 qu'une compensation était évidente et indiscutable. Il proposait une proposition « ingénieuse » : une partie de l'indemnisation à la charge du Trésor public, et une autre à la charge des anciens esclaves eux-mêmes, qui pendant 10 ou 20 ans travailleraient à bas prix !
- LAMARTINE, qui était également abolitionniste, s'exprima avec force à la tribune de la Chambre des députés : « Il faut accorder une indemnité aux colons ... Il n'y a que les révolutions qui dépossèdent sans compensation »

- Victor SHOELCHER qui est resté dans l'histoire comme un grand abolitionniste (né à Paris le 22 juillet 1803 et mort à Houilles le 25 décembre 1893) est connu pour avoir agi en faveur de l'abolition définitive de l'esclavage en France, via le décret d'abolition, signé par le gouvernement provisoire de la deuxième République le 27 avril 1848. Député de la Martinique, il se disait gêné par les compensations aux colons mais il insistait sur le fait « qu'il était impossible d'opérer autrement, à partir du moment où l'esclavage avait pris place dans un cadre légal ». Autrement dit, si l'on spoliait les propriétaires d'esclaves sans compensation, alors qu'allait-on faire avec ceux qui avaient vendu leurs esclaves il y a quelques années et possédaient maintenant un portefeuille d'actifs financiers ?

La statue de Victor SCHOELCHER a été récemment déboulonnée à Cayenne et à Fort-de France à la suite du mouvement <Black Lives Matter> « Schœlcher n'est pas notre sauveur », ont écrit dans un communiqué les militants et militantes, qui demandent qu'à la place de l'homme d'État « soit célébré l'esclave Romain, qui, il y a 172 ans, a été envoyé en prison pour avoir joué du tambour ».

Au fil des années, l'attitude du gouvernement français vis-à-vis d'Haïti a toujours été médiocre :

- en 1904, lors des commémorations du premier centenaire de l'indépendance de l'île, les autorités de la III^e République refusèrent d'envoyer une délégation officielle à Haïti. Le gouvernement était insatisfait du rythme de paiement de la dette et il était hors de question de se montrer clément avec un tel mauvais payeur.

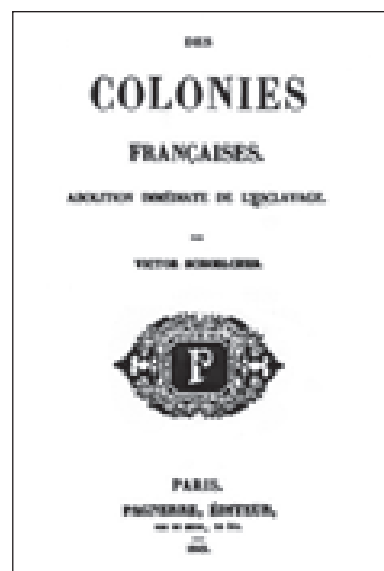
- En 2004, les autorités de la V^e République en arrivèrent à la même conclusion, mais pour d'autres raisons. Le président français (Jacques CHIRAC) refusa d'assister aux commémorations, car l'on craignait que le président haïtien se saisisse de l'occasion pour réclamer à la France le remboursement de la dette odieuse, ce dont personne ne voulait entendre parler.

- En 2015, le président français (François HOLLANDE) en visite à Haïti à la suite du tremblement de terre, réitéra cette position. La France avait certes une forme de dette « morale » vis-à-vis d'Haïti, mais il était hors de question de parler de réparation monétaire.

Heureusement, il reste 83 ans à l'État français pour définir son attitude en vue du tricentenaire de 2104 !



**VICTOR
SCHOELCHER**



ANNEXE

LES COMPENSATIONS ACCORDÉES AUX PROPRIÉTAIRES LÉSÉS DES COLONIES BRITANNIQUES DES ANTILLES

Un événement décisif a été la grande révolte en Jamaïque de Noël 1831, révolte sanglante dont les échos dans la presse anglaise firent forte impression sur l'opinion britannique et contribuèrent à remettre en selle les abolitionnistes lors des débats de 1832-1833 et à convaincre les propriétaires qu'il était plus sage d'accepter une généreuse compensation financière plutôt que de prendre le risque de nouveaux affrontements.

En pratique, la loi d'abolition adoptée par le Parlement britannique en 1833 mit en place une compensation intégrale des propriétaires. Des barèmes relativement sophistiqués furent établis en fonction de l'âge, du sexe et de la productivité des esclaves, afin que la compensation soit la plus juste possible. Ce sont ainsi quelques 20 millions

de livres sterling, soit environ 5% du revenu national du Royaume-Uni de l'époque qui ont été versé à 4 000 propriétaires d'esclaves. Il est apparu que parmi les descendants des propriétaires généreusement indemnisés dans les années 1830 figurait un cousin du Premier ministre David CAMERON.

Depuis des années, des demandes se sont exprimées pour organiser une restitution au Trésor public des sommes en question, qui étaient à l'origine de la fortune familiale et du portefeuille financier et immobilier toujours détenu au XXI^e siècle par de nombreuses familles fortunées britanniques. Rien ne s'est produit, et les choses en sont restées là jusqu'à aujourd'hui !



HAÏTI AUJOURD'HUI

RHÔNE-POULENC AUX JEUX OLYMPIQUES



Michaël Prüfer
sponsorisé

UNE VOCATION PRÉCOCE

On imagine volontiers Michaël PRÜFER né (en 1959), dans la neige... A 3 ans il est déjà sur des skis ! Très vite, il participe assidument aux compétitions locales de ski alpin dans la petite station du col de FRÊNE (altitude 950 mètres), dans le Massif des BAUGES, proche de SAINT-PIERRE d'ALBIGNY où il habite. Il ne pouvait qu'être motivé par son père, très sportif, qui a été champion de France en aviron !

Les épreuves de ski alpin comprennent :

- Le Ski de Vitesse
- La Descente
- Le Super G
- Le Slalom
- Le Slalom Géant
- Le Combiné Alpin
- Le parallèle.

UN CHOIX DIFFICILE

Michaël reste assidu aux compétitions durant ses études secondaires. Ensuite, décidant de s'orienter vers la médecine, il réalise qu'il ne pourra continuer à ce rythme. Il va devoir faire un choix ! On sait en effet que la première année est déterminante... Afin de réussir ses débuts à la Faculté de médecine de Grenoble, à contre cœur, il décide de suspendre la compétition. Un an plus tard, lorsqu'il reprend, il est réglementairement situé en dernier pour chacune des épreuves. C'est malheureusement un handicap important car la piste est labourée par tous ceux qui sont passés avant lui... Découragé, il prend la décision de ne se consacrer dorénavant qu'à l'unique discipline où la piste reste intacte : Le ski de vitesse !

Cette épreuve consiste à dévaler une piste de 1000 mètres avec une pente à 45 °.

Durant ses études, découvrant « les protocoles expérimentaux » appliqués dans la recherche en médecine, il décide de transposer la même démarche dans son autre passion, le ski ! Il prend contact avec les industriels liés au ski et en particulier les fabricants avec lesquels il participe à la recherche !

En 1987, à 28 ans, il termine médecine mais reste toujours très impliqué dans le ski de vitesse ! Il recherche un partenaire afin de poursuivre son travail de recherche. Son ami Michel FARENG travaille avec RHÔNE-POULENC dans le domaine du mécénat : la Formule 1 (Equipe LAROUSSE - CALMELS), et « Objectif 100 » (Voilier devant atteindre 100 km/h).

A ce moment là le Groupe RHÔNE-POULENC dont le PDG est Jean-René FOURTOU est à son apogée. Les budgets alloués à la Direction Communication, en particulier destinés au mécénat, sont conséquents ! Michel FARENG demande à André DE MARCO, le directeur de la Communication s'il veut bien recevoir Michaël... Celui-ci donne son accord, du bout des lèvres semble-t-il, car il ne lui accorde que 10 minutes !

Le rendez-vous a lieu au FOUQUET'S sur les Champs-Élysées... L'entretien va finalement durer 2 heures ! Il sera suivi d'un dîner sur place ! Michaël a réussi à séduire André DE MARCO et la direction du Groupe RHÔNE-POULENC !

UNE COLLABORATION AVEC LES INGÉNIEURS DE RHÔNE-POULENC

A partir de ce moment là, dirigé par RP Innovation, (Monsieur J.C. MORAWSKI), ce seront 4 années de travail de recherche avec les ingénieurs de trois secteurs de RHÔNE-POULENC : RP Santé, RP Chimie, RP Fibres, et la direction Communication du groupe évidemment. Pour tous ces travaux Michaël aura bénéficié de l'aide d'une formidable équipe !



Michaël Prüfer et André de Marco



Avec Jean-René Fourtou PDG de Rhône-Poulenc

RP SANTÉ

Dans ce domaine Michaël va aborder la recherche avec d'autres médecins de RHÔNE-POULENC : les docteurs F. DUFOREZ, P. PORTERO et le Professeur Y. GUEZENNEC. Elle concerne, la puissance musculaire nécessaire pour ce type d'épreuve, la forme physique, le mental, le travail antistress, la nutrition, la maîtrise du sommeil etc... Dans ce secteur de RHÔNE-POULENC, Michaël sera amené à travailler avec des pilotes de F1, en particulier Alain PROST venus bénéficier des études dans ce domaine.



Michaël Prüfer et Alain Prost

RP CHIMIE

Dans ce secteur il sera amené à étudier avec les ingénieurs, la composition de la semelle des skis, à base de polyéthylène, afin d'obtenir la meilleure adhérence et la maîtrise des vibrations à grande vitesse (en y insérant de la silice...!)

Pour la fabrication le partenaire choisi sera DYNAMIC-SKIS sous-traité chez l'Autrichien ATOMIC. Michaël sera amené à essayer jusqu'à 300 paires chaque année !

Lorsqu'il est interviewé, on est un peu surpris en l'observant tenant ses skis en main car dans cette discipline leur longueur est de 2,40 m, (et le poids de 15 Kg), alors que lui-même ne mesure que 1,67 m...!

RP FIBRES

Pour la combinaison, le fil continu MERYL est choisi. Il s'agit d'une microfibre polyamide produite par RP Fibres à l'usine d'Arras et en Suisse dans la filiale d'Emmenbrucke. La société SITEL-MAILLE à Le Grand-Lemps (Isère) est mise à contribution pour le tricotage du tissu. Cette fibre « à brins fins » permettait un tricotage très léger et suffisamment serré pour obtenir une surface très lisse, donc peu résistante à l'air. De nombreux essais seront réalisés.

Le tissu était enduit par la société BOBEY à Rouen. Des centaines d'essais auront été nécessaires pour obtenir le résultat recherché. Pour se protéger de la concurrence, les résultats des tests n'ont pas été communiqués à l'enducteur BOBEY. Ils sont restés secrets !

L'entreprise MOSSANT à Bourg-de-Péage est retenue pour la confection des combinaisons. L'objectif était d'obtenir un ajustage parfait sur le corps de Michaël.

Les gants ont été confectionnés en Allemagne par la société REUSCH.

Deux impératifs orientent ces essais pour la combinaison :

- L'isolation thermique

Il était indispensable que cette combinaison le protège du froid ressenti à grande vitesse, (pouvant avoir une incidence sur son comportement durant la descente). Cependant le tissu devait être suffisamment léger, ne pas se déformer à grande vitesse, resté uniformément collé à son corps ! Compromis difficile...

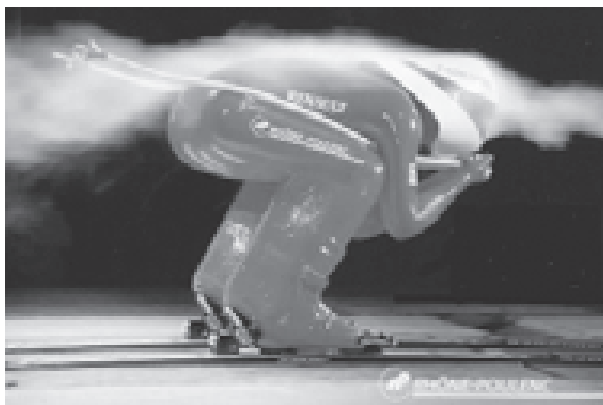
- Résistance à l'abrasion

Pour des raisons de sécurité évidentes, le tissu de la combinaison devait pouvoir résister en cas de chute à plus de 220 km/h !

C'est dans les laboratoires de l'ITF, (Institut Textile de France), que les contrôles seront effectués.

ESSAIS EN SOUFFLERIE

Afin de déterminer la meilleure position aérodynamique pour cette épreuve de vitesse, Michaël s'est soumis à des essais en soufflerie à l'Institut Aérotechnique National au laboratoire « S 10 » à Saint-Cyr-l'Ecole. Les essais lui seront offerts par RENAULT. C'est dans ce même laboratoire que l'on teste les voitures de Formule 1, les nez de TGV...



Le mannequin aux essais en soufflerie



Michaël Prüfer sur la piste de descente

Pour que les mesures en soufflerie restent fiables lors des essais comparatifs sur les multiples combinaisons confectionnées il était impératif que la position de Michaël reste identique.

Raison pour laquelle il a été nécessaire d'utiliser un mannequin, qui lui, ne bouge pas en soufflerie ! Il sera la réplique précise de son corps à l'échelle 1 reproduit aux ateliers DAYNES, spécialiste des réalisations de personnages célèbres pour le musée GRÉVIN ! Ce mannequin, réalisé à partir de silicone de RP Chimie, allait être habillé successivement avec les différents, casques, ailerons, combinaisons à tester en soufflerie !

Pour le casque, fabriqué par son père, sa forme aérodynamique assez surprenante, ne rappelle-t-il pas le cockpit d'un Airbus ? Quant aux ailerons fixés à l'arrière de ses chaussures, ils ont le même rôle que ceux des voitures F1 !

LES COMPÉTITIONS

Les compétitions internationales s'enchaînent dans le monde entier... Michaël participe à la coupe du monde de Ski de Vitesse.

Trois records du monde sont enregistrés :

- 217,280 km/h à Portillo (Chili), le 2 octobre 1987.
- 223,741 km/h aux Arcs (Savoie), le 16 avril 1988.

Et enfin aux Jeux Olympiques d'Albertville le 22 février 1992

- **229,299 km/h record du monde et record olympique**



**La médaille d'or obtenue
le 22 février 1992 à Albertville**

Ce jour là, Michaël PRÜFER premier dans cette discipline monte sur la plus haute marche du podium pour y recevoir la médaille d'or et devient ainsi le skieur le plus rapide du monde !



**Michaël Prüfer reçu par Jacques Chirac
à la mairie de Paris**

Au cours de l'année 1992, après les jeux olympiques d'Albertville, Jacques CHIRAC, maire Paris remet la médaille de la ville de Paris à Michaël.

FIN D'UNE CARRIÈRE

Déjà au moment de ses dernières compétitions, et même après sa victoire aux jeux olympiques, Michaël avait pris sa décision, il arrêterait définitivement le ski ! Depuis 30 ans il n'a plus jamais remis les pieds sur une piste ! Ce qui ne l'empêche pas de pratiquer d'autres activités sportives comme le tennis et la natation, le pilotage d'avion. Il a pratiqué également la compétition automobile, (habillé de combinaison et chaussettes à base de fibres non feu KERMEL).

Il a décidé de se consacrer entièrement à sa carrière de médecin. Il est devenu un brillant médecin vasculaire. Toujours passionné par la recherche, il participe à de nombreux congrès internationaux où il est amené à exposer les résultats de ses recherches. Actuellement en médecine vasculaire il a déposé 5 brevets d'inventions et il enseigne dans les congrès internationaux 2 techniques innovantes de traitement des varices par laser endoveineux total.

J. Vogelweith - septembre 2021



**Le docteur Michaël Pruffer
dans son cabinet, de nos jours.**

CLIMAT : C'ÉTAIT AVANT L'EFFET DE SERRE !

Sources :

Essentiellement : <Les révoltés du ciel> - Jean-Baptiste FRESSOZ et Fabien LOCHER – Seuil – Oct. 2020
et : <Gros temps sur la Planète> - Jean-Claude DUPLESSY et Pierre MOREL – Odile Jacob – Mars 2000
et : Wikipédia : <Histoire du climat avant 1850>

1 - XVII^e SIÈCLE - INTERROGATIONS SUR L'ACTION DES HUMAINS SUR LE CLIMAT

En 1666, alors qu'une sévère sécheresse s'est abattue sur l'Angleterre, les Philosophical Transactions, l'organe de la Royal Society anglaise, publie une observation remarquable du Dr Henry STUBBE, médecin à la Jamaïque. Contrairement aux croyances admises, STUBBE souligne la dégradation du climat des Caraïbes du fait de la colonisation et de la déforestation qui s'en est suivie : "Détruisez les forêts et vous réduirez ou détruisez les pluies" dit-il.

Ces observations alimentent l'anxiété sur un éventuel changement climatique alors qu'on pensait que son équilibre immuable était le fait du divin qui avait notamment mis en place un cycle de l'eau, sachant que Dieu a organisé le monde pour l'Homme. Ainsi, par exemple, comment expliquer

que le Créateur ait consacré tant d'espace aux océans, alors même que l'Homme a besoin de terre ferme pour les cultures et prospérer ? La réponse est que s'il n'y avait que la moitié des mers, il n'y aurait que la moitié des vapeurs (et des pluies) et, par conséquent, il n'y aurait que la moitié des rivières que nous avons à présent ! Dieu s'est assuré que les océans soient assez grands pour humidifier la Terre. De plus, Dieu a placé les montagnes au milieu des continents pour servir comme alambic distillant l'eau douce !!!

2 - INTERROGATIONS SUR L'INFLUENCE DE LA DÉFORESTATION SUR LE CLIMAT

Comme on va le voir, les conclusions sont contradictoires selon les auteurs et les intérêts en jeu.

➤ En 1671, Robert BOYLE (Physicien et chimiste Irlandais – 1627-1691) aborde la question du changement climatique et rapporte nombre de témoignages sur l'amélioration du climat de la Nouvelle Angleterre depuis la colonisation anglaise : "le climat a beaucoup perdu de son froid sous l'effet bénéfique du peuplement, du défrichement et de la mise en culture". Toutefois BOYLE se demande si ce résultat n'est pas plus le produit de forces non humaines ou au contraire le fait de l'action des hommes ?

➤ Lorsqu'au XVII^e siècle, les Français s'installent au Canada – La Nouvelle France – ils y trouvent un climat extrêmement rude. On l'explique le caractère intrinsèquement froid de l'Amérique mais aussi par l'immensité des forêts canadiennes qui empêchent le soleil de chauffer la terre. CHAM-



TORRICELLI
mesurant la
pression
atmosphérique

PLAIN lui-même confirme : "Je croy que la neige se conserve beaucoup plus qu'elle ne le feroit si le païs estoit labouré". Le climat changerait donc favorablement si la terre était habitée et cultivée. Cela devient un argument pour recruter de nouveaux colons en mettant en avant l'action positive du déboisement réalisé par les premiers colons, ce qui a déjà rectifié le climat.

➤ A sortir de la guerre de sept ans (1756-1763), perdue contre l'Angleterre, la Compagnie des Indes, qui administrait les îles de France et de Bourbon (la Réunion) est en faillite. La Couronne de France décide de reprendre le contrôle de ces territoires et nomme Pierre POIVRE (né à Lyon 1719 – 1786) comme intendant. A son arrivée il fait un constat accablant dans lequel le déboisement figure en bonne place. A propos des colons, il parle "d'hommes avides et ignorants qui ont ravagé l'île en détruisant les bois, empressés de faire une fortune rapide". Résultat : "Ils n'ont laissé à leurs succeurs que des terres arides, abandonnées par les pluies".

Quelle est la bonne attitude à adopter ? Bernardin de SAINT PIERRE (1737 – 1814) analyse l'assèchement de l'île-de-France comme révélateur d'un phénomène beaucoup plus grave touchant l'Europe et l'Asie tout entière, qui est le déboisement des montagnes – dont nous parlerons plus loin – Mais surtout il rompt avec la conception strictement asséchante du déboisement. Pour Bernardin, l'arbre est toujours bénéfique et la déforestation est toujours un mal : "Les forêts mettent à l'abri du froid dans le Nord, mais elles mettent à l'abri de la chaleur dans les pays chauds".

3 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE - RÉPARER LES DÉGÂTS PROVOQUÉS PAR LA ROYAUTE

La Révolution française fut aussi une révolution climatique. La conjoncture a certainement sa part : les canicules de 1718-1719 avaient provoqué la mort de centaines de milliers de personnes et la météorologie épouvantable de 1788 et 1794 entraîna des pénuries de grains et des émeutes liées à la faim. L'augmentation du prix du bois et les besoins d'une économie de guerre renforcèrent la crainte d'un épuisement des forêts françaises.

Trois grands enjeux révolutionnaires expliquent la politisation du climat en France :

➤ Comment régénérer un sol et une nation dégradée par la féodalité ?

➤ Que faire de l'immense domaine forestier national ? (forêts royales, seigneuriales et ecclésiastiques)

➤ Comment gouverner les masses rurales révolutionnaires qui se sont jetées sur les forêts "libérées" pour les exploiter sans limites ?

L'offensive révolutionnaire en faveur du climat se joue sur deux fronts :

- Élimination des eaux stagnantes

Publication des décrets d'assèchement du 26 décembre 1790 et 4 décembre 1793. La monarchie ; en laissant l'eau croupir ; a dégradé à la fois le climat et le peuple de France. Marais et étangs ne sont pas seulement générateurs de miasmes mais ils altèrent aussi le climat.

- Nécessité d'un reboisement

Les griefs contre l'Ancien régime ne manquent pas en ce qui concerne la gestion des bois (vénalité, incompétence, goût du luxe, corruption,) A cela s'ajoute l'obsession des économistes pour favoriser les "grains" (les céréales). "leur fureur des défrichements a détruit les forêts". Un député de Paris, agronome de formation propose à l'Assemblée nationale d'employer "les gros ouvriers" parisiens mis au chômage par la Révolution pour assécher et reboiser la France.. Le projet est repris par un autre député : ce sont cette fois des brigades d'enfants trouvés et de mendiants qui seraient envoyées dans les montagnes pour les reboiser, les terrasser afin de prévenir l'érosion. "La Révolution évitera à la France le sort de l'Égypte et de ses déserts. Elle obligera le temps à relâcher sa proie".

Cependant, les choses ne se passèrent pas comme prévu pour les révolutionnaires. On assista, de la part des masses rurales, à un brigandage généralisé, à des vols de bois en bande, à des défrichements sauvages – y compris sur les pentes des montagnes – ou encore à des pâturages massifs dans les bois nationaux. Il fallu souvent envoyer la troupe pour garder les forêts et instituer des peines de prison pour les "meneurs". La suite consista à essayer de convaincre toute la population de respecter les bois avec un discours semi-savant portant sur l'importance climatique cruciale des forêts. Il s'agissait d'éduquer et d'"éclairer" le paysan enhardi par la révolution.

Après le 18 Brumaire, l'arrivée de Bonaparte mis progressivement fin aux désordres ruraux et permis aux particuliers de reprendre la main sur les



BRUEGHEL L'Ancien – Le cycle des saisons

forêts spoliées par la Révolution. La loi du 9 Floréal an XI (29 avril 1803) réinstaure une autorisation administrative de défrichement et annule en partie la dérégulation des bois privés décidée en 1791. La surveillance par des gardes forestiers est renforcée.

4 - DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE - LE CLIMAT ÉVOLUE-T-IL VRAIMENT ? - LA CIRCULAIRE N° 18

Fin avril 1821, Le bureau "sciences et beaux-arts" du ministère de l'Intérieur envoie la circulaire N°18 à tous les préfets. Cette circulaire a été élaborée après la multiplication, depuis quelques années, de "refroidissement sensible de l'atmosphère", de "variations subites dans les saisons", d'"ouragans ou inondations extraordinaires". Qu'en est-il ? Tout cela est-il le résultat du déboisement de la France ou est-ce une tendance globale de fond ? C'est ce que l'enquête cherche à déterminer.

En fait l'enquête a été initiée par un petit groupe d'agronomes et de naturalistes parvenus à des postes importants au ministère de l'Intérieur qui sont tous convaincus de la gravité du changement climatique et inquiets des ventes accélérées des forêts nationales par la Restauration. Mais l'enquête n'est pas dénuée d'arrière-pensées. Il s'agit d'orienter la recherche des responsables, non pas

des aliénations récentes, mais des conséquences désastreuses de la révolution ! Ce n'est pas tout : l'enquête voudrait également démontrer le rôle climatique central des forêts de montagne. Ce serait alors une façon de désigner d'autres coupables : les montagnards qui détruisent leur environnement et nuisent au climat du pays tout entier.

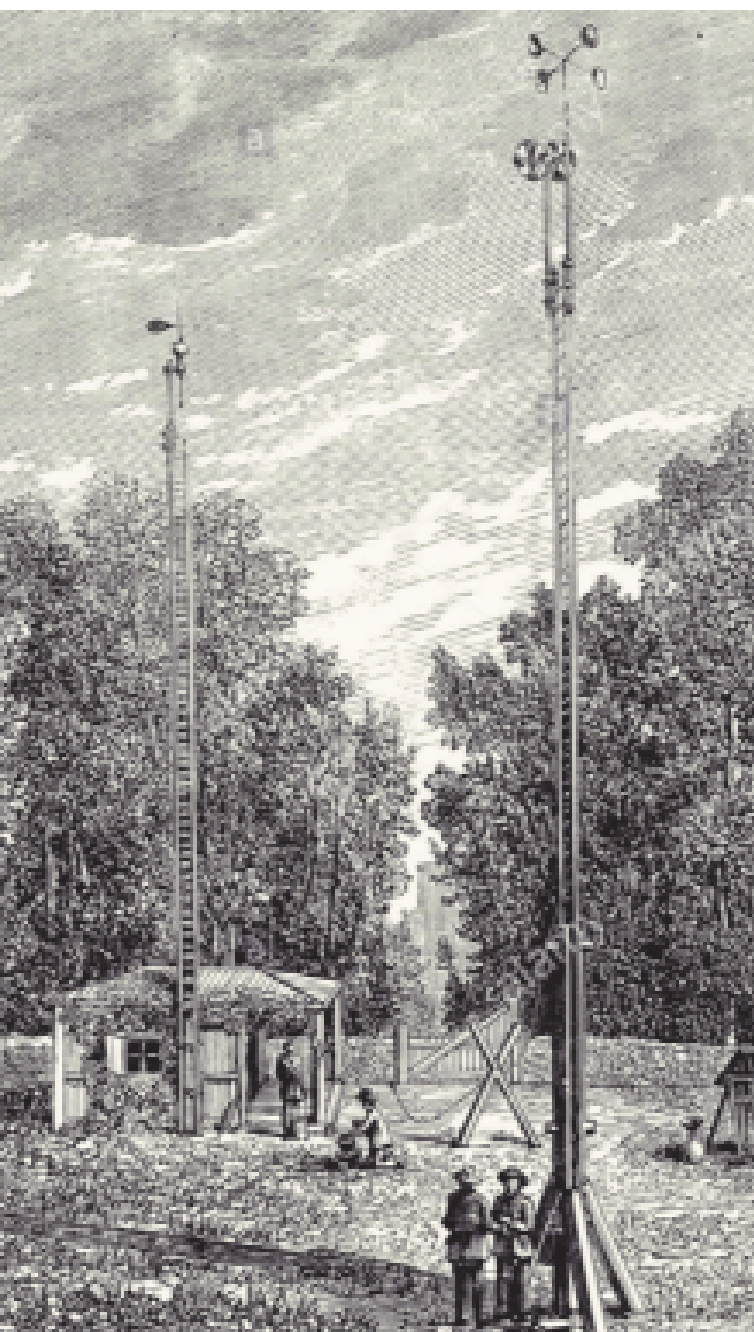
Comme on pouvait s'y attendre, les réponses constituent un patchwork d'observations contradictoires. Ainsi "la température est plus variable qu'autrefois", "les vents sont plus changeants" alors que d'autres notent que "depuis soixante ans les récoltes se font à la même époque et que la chaleur est constante" ; pour les uns "les hivers sont plus doux", pour d'autres "les hivers sont plus rudes". Le comte de MONTOSIER, naturaliste du Puy-de-Dôme, exprime son scepticisme quant à la réalité d'un changement climatique : "Les sommets du ciel contiennent des masses d'eau et de glace si considérables que l'action humaine est sans doute négligeable. La météorologie doit s'expliquer par la seule météorologie"

Trois remarques peuvent être faites sur cette enquête sans résultat convaincant :

- Le petit nombre d'observations chiffrées alors que les appréciations qualitatives abondent. Cela tient essentiellement à la pénurie d'instruments et de procédures – mis à mal par la Révolution – et

avant l'apparition d'instruments "modernes" à partir du milieu du XIX^e siècle

- Les doutes exprimés par les commissions de dépouillement sur l'intérêt des témoignages (nombreux) des "vieillards" égrenant leurs souvenirs (notons que même si de "vrais" vieux devaient exister, l'espérance de vie des hommes à cette époque tournait autour de quarante ans !). "Leur perception n'est-elle pas brouillée par le penchant naturel des plus anciens de trouver les temps anciens comme plus heureux ?" (Préfet du Gers) - C'est le syndrome du "C'était mieux avant !"



Mesure de la vitesse du vent

- L'énorme masse d'observations météorologiques collectée par la Société royale de médecine avant la Révolution a tout simplement été ignorée. L'enquête collective, menée en 1970 par Emmanuel Le ROY LADURIE, Jean-Pierre GOUBERT et Jean-Pierre PETER, en a montré pourtant sa très grande richesse. (On lira par ailleurs avec intérêt les ouvrages de Le ROY LADURIE publiés par la suite, notamment <Histoire humaine comparée du climat> et surtout <Histoire du climat depuis l'an mil>).

Dans le rapport final remis à l'Académie, il est déploré un afflux de "théories vagues", d'"opinions laconiques" et d'"observations fragiles" qui interdisent d'atteindre une certitude scientifique. Seul émerge de l'enquête le constat d'un déboisement des montagnes – ce qui était déjà connu ! Dans sa réponse officielle au gouvernement, l'Académie constate "qu'elle n'a pas trouvé de preuves assez positives et assez complètes des faits contestés, pour qu'elle puisse émettre une opinion".

5 - XIX^e SIÈCLE - LE DÉBUT DE L'ÈRE INDUSTRIELLE ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS.

Après 1850, la France se couvre de chemins de fer, de machines à vapeur dans des usines, de routes et d'infrastructures végétales pour stabiliser les montagnes et les cours d'eau. Le pays entre dans une modernité qui modifie en profondeur le système économique du fait de la rapidité nouvelle des communications. Cependant, les décennies 1840 et 1850 sont marquées en France par des crues et des inondations dramatiques qui amènent à un consensus attribuant la responsabilité de ces désastres à l'homme, même si chacun défend ses propres conceptions sur les mécanismes en cause. Certains vont jusqu'à remettre en cause l'idée même de progrès – progrès célébrés en grandes pompes par l'Exposition universelle de Paris en 1855 – alors que paraît un ouvrage catastrophiste : <La fin du monde par la science>.

En arrière-plan se joue une violente lutte d'influence entre deux technocraties qui cherchent à tirer partie de la crise. D'une part, le puissant corps des Ponts et chaussées qui défend des solutions d'endiguement et d'artificialisation, en montagne comme en plaine. D'autre part, en face, la technocratie forestière qui voit dans les catastrophes une formidable opportunité de promouvoir des projets de "mise en réserve" et de reboisement des montagnes : Entre 1860 et 1914, 250 000 hectares de bois tombent dans l'escarcelle de l'État, grâce aux ventes plus ou moins contraintes

et aux expropriations qui accompagnent les mesures de conservation et de reboisement.

Une des conséquences du développement des transports entre les régions est que l'enchaînement entre des saisons défavorables, des récoltes déficitaires, un hiver glacial, un printemps trop sec,entraîne moins de situations désastreuses. L'alimentation des Français s'améliore de façon spectaculaire. La productivité agricole s'améliore par l'utilisation d'engrais. Certains produits rares se diffusent : sucre, café, pâtes, huile d'olive,certes différemment entre villes et campagnes. Il en résulte qu'à la fin du siècle, le spectre d'un changement anthropique (du fait de l'homme) du climat n'est plus un souci majeur dans l'esprit du gouvernement et du public.

6 - LE CARBONE : L'INNOCENT DE LA FIN DU 19^e ET DU DÉBUT DU 20^e SIÈCLE

Pourtant l'alerte a été très tôt lancée :

- En 1832, le mathématicien et inventeur Charles BABBAGE (1791 – 1871) s'interroge sur l'avenir du carbone versé à profusion dans l'atmosphère par l'industrie britannique "Les machines à vapeur, alimentées par de la houille, jettent constamment dans l'atmosphère de grandes quantités d'acide carbonique et d'autres gaz nocifs pour la vie animale. Les moyens par lesquels la nature décompose ces éléments ne sont pas suffisamment connus".

- En France, en 1857, le philosophe Eugène HUSAR (1820 – 1890) – celui qui a écrit <La fin du monde par la science>, fait la prévision suivante : "Dans 100 ou 200 ans, le monde étant sillonné de chemins de fer, de bateaux à vapeur et étant couvert d'usines, il se dégagera des billions de m³ d'acide carbonique (CO²) et d'oxyde de carbone, et comme les forêts auront été détruites, ces billions de m³ pourront bien troubler un peu l'harmonie du monde".

Bien sûr, ces prévisions n'ont rien à voir avec la catastrophe climatique contemporaine, mais quand même !

La chimie post-lavoisienne du XIX^e siècle s'attachait à concevoir la vie comme un ensemble de circulations matérielles en "cycles", Elle y voit un ordre divin qui se lit avec clarté à l'échelle des constituants de la matière. Dans <The Chemistry of Common Life>, l'Écossais James Finley JOHNSTON (1796 – 1855) expose successivement les cycles des matières essentiels à la vie : l'eau, le carbone et l'azote. Dieu les a organisés pour maintenir l'équi-

libre chimique du monde. Celui du carbone est le plus "beau", le plus mystérieux, le plus subtil. Le carbone se trouve en effet dans l'atmosphère en proportion à la fois infime et constante, alors même que des masses gigantesques sont stockées dans la houille, dissoute dans l'océan ou emprisonnées dans les roches.

A cette époque s'exprime – contrairement à la nôtre – la crainte d'un appauvrissement de l'atmosphère en carbone ! Selon JOHNSTON, la végétation laissée à elle-même absorberait en vingt-deux ans seulement la totalité du carbone atmosphérique. Heureusement que la respiration animale, le volcanisme et l'industrie humaine restituent à l'atmosphère le carbone piégé par la végétation.

Un professeur belge de chimie, Corneille-Jean KOENE (1809 – 1868) vante même, dans une série de conférences, les vertus du carbone : "Les usines chimiques, loin de détruire les récoltes, contribuent au contraire à réguler la composition globale de l'atmosphère. En effet, l'accroissement de la population humaine, de ses bestiaux et de ses bâtiments, fixe du carbone et augmente la teneur en oxygène de l'atmosphère – rendant d'ailleurs ainsi la population plus "sensuelle, sensible et capricieuse". L'industrie, en brûlant du charbon stabilise la teneur en carbone de l'atmosphère"....

Oh ! GIEC où es-tu ?

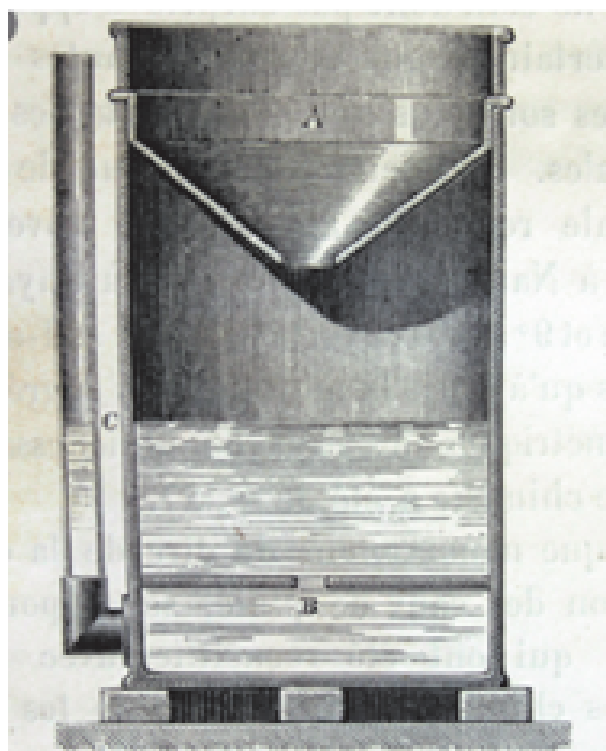


Fig. 59. — Coupe d'un nivelleau à niveau.

Il faut dire que l'homogénéité et la stabilité de la composition de l'atmosphère sont l'une des questions importantes de la chimie du XIX^e siècle. Des expérimentateurs illustres – CAVENDISH, DAVY, THÉNARD, GAY-LUSSAC ? HUMBOLD... déploient des efforts considérables pour analyser l'air atmosphérique, avec la plus grande précision possible, sur tous les points du globe. L'idée, contre-intuitive à l'époque, s'impose que l'atmosphère est un objet global, parfaitement stable. Cette stabilité serait due à un effet de masse : les activités humaines, que nos imaginations se plait à grandir, passent inaperçus en ce qui concerne la composition générale de l'air. Le chimiste Eugène PÉLIGOT (1811 – 1890, qui fut le premier à isoler l'uranium) avait calculé que l'industrie européenne déversait chaque année 80 milliards de m³ de CO² dans l'atmosphère, mais il rassurait ses lecteurs : "Le ciel est suffisamment vaste pour qu'on puisse y déverser sans risque les résidus gazeux de l'industrie "...

Oh ! re GIEC où es-tu ?

7 - LES PRÉCURSEURS DE L'EFFET DE SERRE

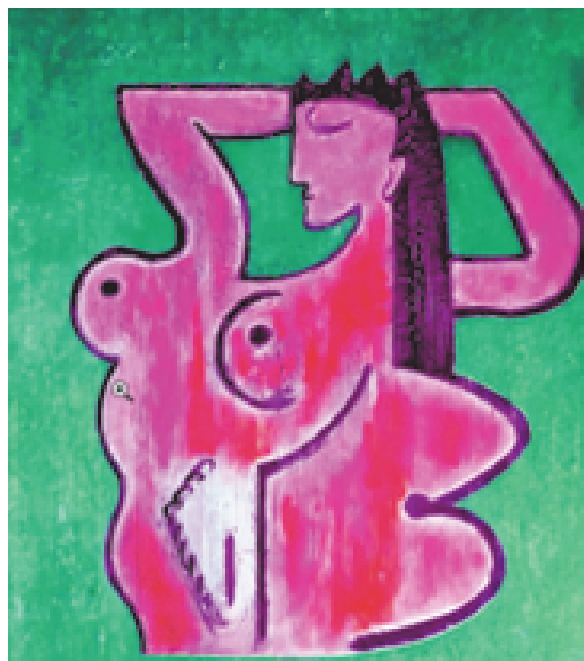
Jean Baptiste Joseph FOURIER (1768 – 1830) est un mathématicien et un physicien qui a parfois été présenté comme un lointain précurseur, du fait de ses travaux sur les transferts de chaleur, de l'implication de la composition de l'atmosphère dans l'établissement de la température mesurée. En fait, entre 1802 et 1815, au moment où il publie sa théorie de la chaleur, il est préfet de l'Isère et il est quo-

tidienement confronté aux problèmes posés par les défrichements, les inondations et l'érosion des montagnes. Ses équations comportent un coefficient qui exprime l'état de surface du sol, qui joue fortement sur les températures au sol. Ses travaux concernent donc l'action que l'homme peut avoir sur la surface terrestre et non sur l'atmosphère. L'histoire retiendra intermédiairement le nom de l'Irlandais John TYNDALL (1820 – 1893) qui décrit brièvement dans une publication en 1861 le lien qui peut exister entre la teneur de l'air en CO² et la température du Globe, mais il ne reviendra pas sur ce sujet au cours de sa longue carrière.

La seconde étape est plus probante. Dès 1906, le suédois Svante ARRHÉNIUS (1859 – 1927) établit la théorie officielle de l'effet de serre. Il faudra attendre plusieurs décennies avant qu'elle ne soit reprise par les pionniers du réchauffement global comme l'ingénieur britannique Guy Stewart CALLENDAR (1898 – 1954) en 1938, et le physicien canadien Gilbert PLASS (1920 – 2004) en 1956.

Au milieu des années 1950 les scientifiques canadiens et américains Gilbert PLASS, Edward TELLER ET Harrison BROWN alertent à la fois le public et les compagnies pétrolières sur les conséquences climatiques de l'augmentation du CO² dans l'atmosphère. EXXON et SHELL prennent ces menaces au sérieux et entament des recherches sur le sujet. Tout sera vite enterré !

La suite est une autre histoire.....



P. ANTIKOW

VÉNUS AU
RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE
TITAN - 2019

Carnet de l'association

En ce qui concerne l'antenne francilienne, les avis de décès doivent être adressés dorénavant à :
Yves Dubosc, 29, boulevard Lannes, 75116 Paris

Étant donné la possibilité d'homonymies, l'adresse personnelle est précisée lorsqu'elle figure dans l'annuaire.

DÉCÈS L'association a le profond regret de vous faire part des décès de :

• SIMONNET Michel 11, allée du Mali, 94260 Fresnes		survenu en novembre 2021
• GRÉLARD Annick, épouse d'Yves GRÉLARD 22, rue Pouchet, 75017 Paris		survenu le 4 novembre 2021
• BLANC Daniel	BELLE ETOILE	survenu le 23 juin 2021
• CHARMASSON	ATO/ST FONS	survenu en novembre 2021
• GLICKMAN Gabriel	RECHERCHES	survenu en février 2021
• KOCH Bernard	GIVAUDAN	survenu en octobre 2021
• LAMBLING Claude	RP INTER	survenu le 12 janvier 2021
• LESTIENNE Vincent	RHODIA/USIL	survenu le 10 septembre 2021
• MICHAUD Roger	ST FONS	survenu le 27 octobre 2020
• MORET Jacques	REC DECINES	survenu le 28 juillet 2021
• PEREZ Albert	AGROCHIMIE	survenu en juillet 2021
• PESSON André	BELLE ETOILE	survenu le 1er juin 2021
• ROUX Daniel	TEXTILE	survenu en août 2021
• SOUCHE Henri	BELLE ETOILE	survenu le 7 novembre 2021
• TERRIER Jean-Yves	DARGOIRE	survenu le 16 juin 2021
• VINCENT Jean	INT/LYON	survenu le 29 janvier 2021

Nous présentons toutes nos condoléances à leurs familles.

Avisés parfois tardivement du décès de certains de nos collègues, nous prions nos lecteurs de nous excuser de les en informer avec retard.
Nous vous rappelons que seuls les membres de notre Association sont répertoriés dans ce carnet.

Pourquoi ? *adhères*

- ✓ Parce que l'avenir de nos retraites est de plus en plus incertain.
- ✓ Parce que les inégalités dont les retraités sont victimes ne font que croître en matière de représentativité, de perte de pouvoir d'achat, de fiscalité, etc.
- ✓ Parce que plus les retraités se rassembleront au lieu de se complaire dans un isolement stérile, plus ils seront en mesure d'exiger et d'obtenir d'être représentés dans les instances et les débats les concernant, y compris dans les médias.
- ✓ Parce que, en définitive et peut-être surtout, il ne faudrait pas être conduit un jour, mais trop tard, à regretter d'être resté passif alors qu'il était encore temps de réagir.

Pourquoi adhérer à l'ARARP ?

- ✓ Tout naturellement pour retrouver ses anciens collègues dans un climat convivial.
- ✓ Pour participer à la vie d'une association ne se limitant pas à organiser des loisirs mais s'attachant tout autant à défendre les intérêts particuliers de ses membres.

Comment ? *adhères*

- ✓ En téléphonant aux numéros :

Lyon 06 42 47 94 73

Paris 01 45 04 19 72

le mardi matin ou sur rendez-vous

- ✓ En demandant un bulletin d'adhésion puis en le retournant à l'adresse suivante :

ARARP

BP 8214

69355 LYON Cedex 08

“Bienvenue à l'ARARP”



ADHEREZ *à*



Association

Rassemblant

Anciens du groupe

Rhône

Poulenc

Rejoignez les 3500 membres déjà inscrits à l'ARARP pour bénéficier des services de l'Association